

Le mardi 27 mars 2018  
À 20 h 30 – Salle l'Amphi  
Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave
BANNES	LAVOUE	Christian
BEAUMONT PIED DE BOEUF	GANGNAT	Pascal
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky
BOUERE	AVALLART	Pierre
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
COSSE EN CHAMPAGNE	FOUCHER	Stéphane
GREZ EN BOUERE	LASSALLE	Jean-François
GREZ EN BOUERE	FOUCHER	Michel
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck
LA CROPTÉ	CHEREAU	Anthony
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis
LE BURET	PENNEL	Ludovic
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette

MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	TAUNAY	Maryse
MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
MESLAY DU MAINE	BRUNEAU	Sylvie
MESLAY DU MAINE	BRAUL	Jacques
MESLAY DU MAINE	JARDIN	Elisabeth
PREAUX	FOUCAULT	Roland
RUILLE FROID FOND	HELBERT	Marie-Claude
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
VAL DU MAINE	COTTEREAU	Michel
VAL DU MAINE	RICORDEAU-MAILLET	Martine
VAL DU MAINE	LEFLOCH	Michel
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques
VILLIERS CHARLEMAGNE	BUCHOT	André

Étaient absents excusés :

Messieurs Ferran David – Landelle Jérôme – Lambert Paul – Gendron Didier - Mesdames Rapin Yveline – Mahieu Céline - Evelyne Perthué - Frétigné Cécile

Assistait également à la séance:

- Sylvie Landelle – DGS

## Ordre du jour

### Rapports Budgétaires 2018 :

1. Energie et développement durable
2. Communication
3. Voirie
4. Conseil d'exploitation Eau
5. Conseil d'exploitation Assainissement
6. Bureau - Administration Générale
7. Finances - BP 2018 - Vote des taux 2018

## Dossier N°1 – Rapports budgétaires commission Energie et développement durable

Rapporteur : Jean-François Lassalle Vice-président en charge de la commission énergie et développement durable de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2018 de la commission énergie et développement durable , les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

### SYNTHÈSE des rapports budgétaires



### VIII- ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Responsable : Jean-François LASSALLE

#### ACTIONS : ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

VIII - 1 Territoire à énergie positive ou Terr'Innov

VIII - 2 Leader

VIII - 3 Politique Logements

VIII – 4 Transport et Mobilité

#### ACTIONS : ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

##### A - Ambition du programme

- Favoriser un aménagement et un développement durable du territoire
- Mettre en œuvre une politique Habitat incitative afin d'encourager les économies d'énergie ainsi que la rénovation de logements contribuant ainsi à l'accueil de nouveaux habitants
- Mettre en place un programme local de l'habitat et un schéma local de transport

##### B - Objectifs 2018

- Accompagnement par la CCPMG du projet de méthanisation
- Poursuite des actions engagées dans le cadre du Programme Leader 2015-2020
- Avec le GAL Sud-Mayenne, élaboration d'un PCAET
- Mise en place de l'action Vélos à Assistance Electrique
- Elaboration d'un PLH et d'un Schéma local de transport à l'échelle du territoire en parallèle du PLUi
- Mise en œuvre de la nouvelle OPAH et poursuite des permanences mises en place dans le cadre du Point Relais Info Services

##### C - Moyens mis en œuvre

## Rapport VIII – 01

### TERRITOIRE À ENERGIES POSITIVES (TEPOS) OU TERR'INNOV

Depuis 2013, la CCPMG travaille en partenariat avec Engie à la mise en place d'une stratégie énergétique territoriale Globale autour des thématiques de production d'énergie renouvelable, efficacité énergétique, sobriété énergétique, flux énergétique et mobilité. Une feuille de route a été établie et fait l'objet d'un suivi régulier autour de 2 axes :

- Produire
- Economiser

## PRODUIRE

- **Réseau de chaleur biomasse** : un projet avait été envisagé dans le cadre de la construction de la nouvelle piscine à Meslay du Maine auquel il n'a pas été donné de suites.
- Des projets de chaufferie bois ont été réalisés à Chéméré le Roi ou sont en cours d'élaboration comme à Val du Maine

### • Méthanisation

- Un premier projet a été amorcé avec Méthanéo en 2013, mais le développeur a souhaité arrêter l'accompagnement de ce projet en décembre 2014.
- En 2016, la CCPMG a souhaité relancer ce projet en confiant une mission d'accompagnement au cabinet CERFRANCE pour son expertise juridique et financière sur les projets de méthanisation, en s'appuyant sur Engie via sa filiale Engie Green pour la partie développement du projet, et sur un groupe d'agriculteurs susceptibles d'être intéressés en fonction des intrants nécessaires, la CCPMG devenant chef de fil pour coordonner le projet. **L'objectif du projet est d'injecter 10 GWh de gaz renouvelable dans les réseaux de distribution GrDF, soit la consommation annuelle de 500 foyers. Le projet est dimensionné sur 21 000 tonnes de biomasses agricoles.**
- Ce projet a fait l'objet de nombreuses réunions de travail entre tous les partenaires et il est aujourd'hui bien avancé puisque 3 éléments incontournables d'un projet de méthanisation sont réunis : un collectif d'apporteurs de biomasse suffisant (11 agriculteurs) qui se sont regroupés sous la holding Agri Méthamaine, un terrain pour implanter le projet situé à proximité de l'entreprise Perreault à Meslay du Maine et une canalisation de gaz en mesure de recevoir du bio méthane produit et de l'injecter sur le réseau de la commune.
- Concernant la construction, le dossier de la SAS Méthamaine a fait l'objet d'une demande de permis de construire et d'enregistrement en tant qu'ICPE. **Le dossier a été réputé « complet » le 21 décembre 2017 et est désormais soumis à une consultation numérique du public du 26 février au 27 mars 2018.** La finalisation du choix des solutions techniques et la consolidation du plan de financement sont en cours d'étude. **L'objectif est une mise en service de l'unité en 2019.**

### • Eolien :

- Le Buret (4 éoliennes) : projet développé par Energieteam. **Projet en service depuis juillet 2017.**
- Bouère (5 éoliennes) : projet développé par Futures Energies/GDF Suez. La demande de permis de construire a eu lieu et n'a pas fait l'objet de recours. L'arrêté d'autorisation d'exploiter ICPE a été donné en mai 2014 et fait l'objet de plusieurs recours depuis novembre 2014. Une issue favorable pourrait être envisagée en 2018.

## ECONOMISER

RAPPEL DES ACTIONS ENVISAGÉES DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES MAIS DONT LA MISE EN ŒUVRE EST DIFFÉRÉE

- **Efficacité énergétique des bâtiments industriels** : Un potentiel important de réduction de consommations d'énergie existe auprès des industriels. Il était envisagé de mener une action vers un industriel test du territoire. Il n'y a pas eu de suite donnée à cette action.
- **Efficacité énergétique des particuliers** : avec Engie développement d'une offre s'adressant aux familles non éligibles au programme « habiter mieux » permettant ainsi de compléter le dispositif incitatif mis en œuvre par la CCPMG pour la réhabilitation de l'habitat.
- Des échanges ont eu lieu avec Engie, cependant la communauté de communes ayant déjà une opération habitat en cours dans le cadre de son PIG/OPAH, l'articulation à trouver entre les dispositifs n'a pas pu être trouvée pour le moment
- **Efficacité énergétique des bâtiments publics** : Plusieurs communes bénéficient d'un accompagnement du CEP concernant l'efficacité énergétique de leurs bâtiments avec des préconisations leur permettant de réaliser simplement de premières économies. Cependant leur mise en œuvre reste inégale en fonction des communes. Quels moyens pour inciter ces communes à leur mise en œuvre ?

## Rapport VIII – 02

### LEADER

- **Leader 2015-2020** : C'est désormais la Région qui est la nouvelle autorité de gestion des Fonds européens. Candidature déposée par le Gal Sud-Mayenne qui été retenue et s'est vue attribuer une enveloppe de 1 651 000 €.

- La maquette financière est la suivante :

#### Transition énergétique : 940 000 € : 70 %

- |  |           |
|--|-----------|
| • Optimiser l'aménagement de l'espace  | 100 000 € |
| • Encourager une mobilité propre et alternative                              | 150 000 € |
| • Généraliser la performance énergétique exemplaire dans le pat bâti public  | 530 000 € |
| • Valoriser les ressources locales pour développer les énergies renouvelable | 160 000 € |

#### Solidarités territoriales : 366 000 € : 30 %

- |   |           |
|---|-----------|
| • Accompagner à la transition numérique pour tous       | 125 000 € |
| • Soutenir une économie de proximité durable            | 125 000 € |
| • Accompagner les initiatives et dynamiques collectives | 116 000 € |

- Coopération : 33 000 € (2 %)

- Ingénierie territoriale: 312 000 € (19 %) dont 220 000 € (70 %) dédiés à l'animation PCET/TEPOS

• **Espace Info Energie** : mis en place depuis janvier 2011 sur Château-Gontier et à Meslay du Maine depuis septembre 2014 dans le cadre du Point Relais Info Service (tous les 15 jours le mercredi matin). Il assure une mission d'information des particuliers sur les questions d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables. **En 2017, le bilan fait apparaître qu'il y a eu 74 contacts**

• **CEP vers les collectivités** : Mis en place courant 2011 avec Josselin POUSET et Julien GLANGETAS depuis sept 2015 (soit 1,5 ETP au total), il a pour vocation d'accompagner les collectivités sur les questions d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.

• 62 communes au total ont adhéré au CEP, dont 16 sur le Pays de Meslay - Grez (n'adhèrent pas Arquenay, Beaumont Pied de Bœuf, Le Bignon du Maine, Le Buret, Maisoncelles du Maine, Préaux et Ruillé Froid Fonds) . Le montant de l'adhésion est de 0,75 €/hab/an. Après trois ans de fonctionnement, les gains des communes déjà adhérentes varient de 4 à 26 %.

• **Plan Climat Energie Territorial (PCET) puis Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** : Depuis 2013, un Plan Climat Energie Territorial a été validé par l'ensemble des territoires du Sud-Mayenne. L'objectif est de donner plus de sens et de lisibilité mais aussi d'ampleur aux actions.

• Au final, ce sont 49 actions réparties dans 12 axes et sur 5 thèmes pour atteindre nos objectifs territoriaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommations énergétiques qui ont été dégagés

### 1- Projet alimentaire territorial durable du Sud-Mayenne PAT

• **Prévue dans la loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014 (Art 39), les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont construits de manière concertée grâce à l'ensemble des acteurs d'un territoire.**

• **Un Projet Alimentaire Territorial est un véritable levier pour favoriser le « Manger Local » sur un territoire. Il s'agit de mettre en adéquation la production agricole locale et les attentes des consommateurs. Le développement des circuits courts doit permettre de rendre accessible et disponible les produits locaux. Le Projet Alimentaire Territorial contribue au maintien de l'emploi et de l'économie locale (producteurs, transformateurs, artisans ...). Le GAL Sud Mayenne a été lauréat de l'appel à projets « Projets alimentaires territoriaux ». C'est le cabinet Auxilia qui a été retenu pour accompagner cette démarche qui à débuté en octobre 2017.**

• **Le GAL Sud Mayenne et ses trois collectivités ont la volonté d'approfondir des actions déjà engagées en élaborant un PAT qui aura pour ambition de promouvoir l'alimentation locale et durable pour tous les agriculteurs, consommateurs, distributeurs ...**

## 2- Réalisation d'un PCAET

• En 2017, le GAL Sud Mayenne via les 3 Communautés de communes, a souhaité poursuivre cette dynamique en élaborant un PCAET. Les plans climat-air-énergie territorial doivent obligatoirement être portés par les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, cependant, dans le cadre de son engagement dans la politique menée par le GAL Sud Mayenne, la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez a souhaité s'inscrire dans cette démarche. Ce document de la politique énergétique et climatique est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ses effets. Il doit être révisé tous les 6 ans.

• Vélo à Assistance Electrique (VAE) : Dans le cadre de la politique énergie-climat territorial, le GAL Sud Mayenne a choisi d'agir sur la mobilité des personnes et les transports et a expérimenté pour cela un nouveau service : la location longue durée de vélos électriques. Destiné aux actifs, il a d'abord été mis en place en 2017 sur le Pays de Château-Gontier afin d'encourager les trajets domicile-travail autrement qu'en voiture, et ce de manière propre pour l'environnement, tout en faisant des économies. En 2018, il est proposé d'étendre ce dispositif sur le territoire du Pays de Meslay-Grez, en faisant l'acquisition de 15 vélos électriques (subvention à hauteur de 80 % par le GAL Sud Mayenne), soit un investissement de 22 500 € HT avec une subvention de 18 000 €.

• Pour la réalisation de ces actions, 3 364.34 € ont été appelés par le GAL Sud (sur le budget 2017) pour les actions 2016. En 2018, il est proposé d'inscrire au budget la somme de 10 000 € (dont 1 500 € pour l'EIE). Le GAL n'appellera que le montant utile à la réalisation de ses actions, toutes validées préalablement par le comité de pilotage

### Rapport VIII – 03

### POLITIQUE LOGEMENTS

• Plan Département de l'Habitat : lancé en avril 2014 par le Conseil Départemental et l'Etat il a été validé fin 2015

• Programme Local de l'Habitat : Suite à la réalisation du SCOT, les élus communautaires ont souhaité se lancer dans l'élaboration d'un PLH afin notamment de permettre une programmation de logements neufs (locatifs sociaux) permettant de contribuer à l'attractivité du territoire.

• Compte-tenu du projet d'élaboration d'un PLUi, il a été proposé de réaliser le PLH simultanément avec un appel d'offres commun. C'est le cabinet Citadia qui a été retenu avec comme co-traitant le cabinet MERCAT pour un montant de 31 570 € HT.

• Ce projet fait l'objet d'une subvention auprès de la Région dans le cadre du CPER pour un montant de 9 471 €.

• Le plan de financement est le suivant :

PLH	
DEPENSES	En €TTC
Lot 1 : CITADIA/MERCAT	37 884,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 884,00 €</b>
RECETTES	
Région-PLH	9 471,00 €
FCTVA	6 214,49 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 685,49 €</b>
CCPMG	22 198,51 €

- A l'issu du diagnostic commun au PLUi, et du PADD, plusieurs enjeux ont été définis qui préfiguraient les orientations du PLH.
- Après cette phase stratégique, ces orientations seront déclinées afin de les rendre concrètes au sein d'un programme d'actions. 9 fiches actions sont envisagées.
- Après la rédaction structurée de chaque fiche action, un tableau de bord de l'observatoire de l'habitat sera établi qui regroupera l'ensemble des indicateurs nécessaires au suivi et à l'évaluation de la politique habitat.

**AGENDA:**

- Elaboration du programme d'actions en cours
- Arrêt du PLH en juin 2018
- Avis des communes + état + approbation définitive jusqu'en décembre 2018

- **Point Rénovation Info Services** : Il s'agit du regroupement des 3 permanences le mercredi matin depuis septembre 2014 (Habitat et Développement 53 – Espace Info Energie et ADIL). A ce titre, une convention avec l'ADIL a été signée pour sous forme d'une subvention pour un montant de 1 800 €
- **Programme d'Intérêt Général 2012-2017** : Depuis mai 2012 la CCPMG a mis en place une opération habitat destinée à accompagner les travaux de rénovation énergétique de l'habitat
- **Au Bilan depuis 2012 et jusqu'au 31 décembre 2017:**
  - Majoration FART (dossiers ayant bénéficiés d'une aide ANAH) : 186 dossiers instruits
  - Aide CCPMG gain énergétique de 40 % : 16 dossiers instruits
  - Aide CCPMG PO Modestes : 13 dossiers instruits
  - Aide logements vacants : 2 dossiers instruits
- Un peu plus de 4 millions d'euros de travaux ont été générés par ces dossiers.

	REALISE BUDGET						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
<b>DEPENSES</b>							
Suivi animation	12 388,56 €	27 029,58 €	31 624,93 €	19 530,00 €	32 760,00 €	24 888,40 €	148 221,47 €
Aides versées CCPMG	1 500,00 €	12 000,00 €	15 500,00 €	22 500,00 €	31 195,00 €	18 500,00 €	101 195,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 888,56 €</b>	<b>39 029,58 €</b>	<b>47 124,93 €</b>	<b>42 030,00 €</b>	<b>63 955,00 €</b>	<b>43 388,40 €</b>	<b>249 416,47 €</b>
<b>RECETTES</b>							
Région	13 560,00 €	0,00 €	0,00 €	13 560,00 €	0,00 €	0,00 €	27 120,00 €
Etat	0,00 €	11 252,00 €	13 098,00 €	20 655,00 €	16 530,00 €	22 464,00 €	83 999,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 560,00 €</b>	<b>11 252,00 €</b>	<b>13 098,00 €</b>	<b>34 215,00 €</b>	<b>16 530,00 €</b>	<b>22 464,00 €</b>	<b>111 119,00 €</b>
<i>CCPMG-Bilan</i>	<i>-328,56 €</i>	<i>-27 777,58 €</i>	<i>-34 026,93 €</i>	<i>-7 815,00 €</i>	<i>-47 425,00 €</i>	<i>-20 924,40 €</i>	<i>-138 297,47 €</i>

	REALISE BUDGET						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
<b>DEPENSES</b>							
Suivi animation	12 388,56 €	27 029,58 €	31 624,93 €	19 530,00 €	32 760,00 €	24 888,40 €	

- **Lancement d'une OPAH 2017-2020** : Arrivés au terme de l'avenant en cours, le Conseil communautaire dans sa séance du 7 novembre 2017 a validé le principe de poursuivre l'accompagnement financier des propriétaires du territoire en s'inscrivant ainsi dans la volonté du territoire de mettre en place un Programme Local de l'Habitat dont le programme d'actions est en cours de définition.

- Pour maintenir cette dynamique, une nouvelle OPAH est mise en œuvre pour une durée de 3 ans (2018-2020), qui va se décliner autour de 3 axes :
  - \* Lutter contre la précarité énergétique vers les Propriétaires Occupants : prime de 500 € avec 50 logements = 25 000 €
  - \* Lutter contre la précarité énergétique vers les Propriétaires Bailleurs : prime de 500 € avec 4 logements = 2 000 €
  - \* Lutte contre les logements vacants en centre-bourg depuis plus de 1 an (base fichier eau) = prime de 2 000 € avec 4 logements = 8 000 €
  
- Pour le suivi-animation, une consultation avait été lancée en novembre 2017 dans le cadre du lancement d'une nouvelle OPAH 2017-2020. Le Bureau communautaire, dans a validé la proposition faite par SOLIHA pour 3 ans. Le montant du marché est de 128 928 € TTC pour 3 ans. L'Etat accompagne le suivi animation à hauteur de 35 % du montant HT soit un total de 37 605 € sur 3 ans.

Plan de financement prévisionnel pour 3 ans	
<b>DEPENSES en €TTC</b>	
Suivi animation	128 928,00 €
Aides attribuées CCPMG	105 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>233 928,00 €</b>
<b>RECETTES</b>	
Etat - 35% suivi	37 605,00 €
Etat - dossier ANAH	65 537,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>103 142,00 €</b>
<i>CCPMG-Bilan</i>	<i>130 786,00 €</i>

• Projets de logements locatif communaux : Dans le cadre du DOB, pour être en cohérence avec les orientations du PLUI et du PLH, il est proposé que nous soyons en mesure de mener des opérations d'achat réhabilitation de logements anciens pour en faire une offre locative. L'opération pourrait se faire en délégation de maîtrise d'ouvrage par les communes, la participation de la CCPMG serait constituée de l'apport de son ingénierie et d'un fonds de concours qui pourrait être de 10 000 € par opération (les modalités de mise en œuvre de cette action restant à définir).

• Ces opérations pourraient faire l'objet d'un accompagnement financier Régional dans le cadre de « L'aide régionale aux projets de logements locatifs communaux » dont la subvention est de 30 % plafonnée à 200 000 € par opération.

• Les critères principaux sont :

- \* Bénéficiaires : collectivités territoriales, EPCI,
- \* Opérations situées dans les communes de –3000 hab
- \* Logements locatifs sociaux communaux (ou interco) bénéficiant d'une décision de financement PLAI, PLUS ou engagement à louer dans les mêmes niveaux de loyers
- \* Dépenses éligibles : toutes les dépenses liées à la réalisation du projet dont acquisitions foncières, VRD
- \* Respect de 4 critères de développement durable (=liste)
- \* Diminution de consommation de 40 %

**Rapport VIII – 4**  
**TRANSPORT ET MOBILITE**

• **Réso AP.** L'AGEMA a souhaité mettre en place une solution de mobilité pour les personnes âgées du territoire du Pays de Meslay-Grez. Pour cela depuis 2015, elle s'appuie sur la structure d'appui RESO'AP qui est une association portée par la MSA. Après quelques mois de fonctionnement, la demande existe mais les bénévoles manquent

• la Communauté de communes souhaite engager une réflexion sur un Schéma Local de Transport de la Communauté de communes qui s'appuie sur 2 axes :

- Améliorer la desserte des transports en commun
- Développer les usages et mobilités douces

- Cette démarche a été engagée en même temps que celle concernant la mise en place d'un PLUi, ainsi qu'un PLH. Un appel d'offres commun a été réalisé et c'est le cabinet Citadia qui a été retenu avec comme co-traitant le cabinet MOBILIS pour un montant de 19 800 € HT.
- A l'issu du diagnostic et du PADD, des enjeux de mobilité ont été établis qu'il convient de traduire de manière concrète en actions au travers d'un plan d'actions partagé. Les fiches actions sont en cours de rédaction puis feront l'objet d'une validation avant d'amorcer la finalisation des éléments.

SLT	
DEPENSES	En €TTC
Lot 1 : CITADIA/MOBHILIS	23 760,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 760,00 €</b>
RECETTES	
Etat-CPER	4 000,00 €
Région-SLT	5 940,00 €
ADEME	5 900,00 €
FCTVA	3 897,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 737,59 €</b>
CCPMG	4 022,41 €

**AGENDA:**

- Elaboration du programme d'actions en cours
- Arrêt du programme en juin 2018

• Afin d'accompagner cette démarche, le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 a prévu des investissements à hauteur de 100 000 € permettant d'amorcer des premières actions du schéma de mobilité, notamment sur la mobilité douce. Ces actions feraient l'objet de subvention à hauteur de 40 000 € du Contrat de Territoire qui s'ajoute aux 30 000 € prévus dans le CTR 2020.

**D – Budget consacré**

SYNTHESE BUDGETAIRE				BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport VIII - 1	Terr'Inov	18 158,70 €	10 500,00 €	-7 658,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapport VIII - 2	Leader	17 885,82 €	2 000,00 €	-15 885,82 €	49 250,00 €	24 429,00 €	-24 821,00 €
Rapport VIII - 3	Politique Logement	95 791,55 €	54 464,00 €	-41 327,55 €	103 005,00 €	62 788,00 €	-40 217,00 €
Rapport VIII - 4	Transport et Mobilité	14 400,00 €	7 324,00 €	-7 076,00 €	109 360,00 €	99 113,00 €	-10 247,00 €
<b>TOTAL ACTIONS ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE</b>		<b>113 677,37 €</b>	<b>56 464,00 €</b>	<b>-71 948,07 €</b>	<b>261 615,00 €</b>	<b>186 330,00 €</b>	<b>-75 285,00 €</b>



#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Michel Foucher souhaite connaître les actions prévues dans le cadre de la mobilité en précisant qu'il serait intéressant de profiter de l'élargissement de la route Grez Meslay par le conseil départemental pour y créer une voie cyclable.
- Le Président rappelle que le schéma de mobilité est en cours et que les actions seront validées par le conseil communautaire fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018. La volonté est de travailler sur la mobilité à l'intérieur du territoire en rapprochant notamment les habitants des équipements publics et des entreprises dans le cadre des liaisons domicile travail. Il a été convenu que, sur 2018, il y ait un ou deux projets d'identifiés sur le territoire de façon à amorcer concrètement les actions de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez en faveur de la mobilité.

#### RAPPORT VIII- 01 – TEPOS ou TERR'INNOV

##### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT VIII- 02 – LEADER

##### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide le lancement de l'action vélos à assistance électrique.
- ⇒ Délègue au Bureau la finalisation de sa mise en œuvre.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT VIII- 03 – POLITIQUE HABITAT

##### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer la convention à intervenir avec l'ADIL et tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT VIII- 04 – TRANSPORT ET MOBILITE :

##### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

## **Dossier N° 2 – Rapports budgétaires commission communication**

Rapporteur : en l'absence d' Yveline RAPIN Vice-présidente en charge de la commission communication de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, le président, Bernard Boizard présente la synthèse des rapports budgétaires 2018 de la commission communication, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

## **SYNTHÈSE des rapports budgétaires**



### **IX - COMMUNICATION**

Responsable : Yveline RAPIN

## ACTIONS : POLITIQUE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

### ***A – Ambition du programme***

Mettre en œuvre les moyens humains et matériels afin de mener à bien la politique d'information et de communication décidée par les élus.

### ***B – Objectifs pour 2018***

- Poursuivre les actions de communication et d'information du Pays de Meslay-Grez en direction des administrés.
- Poursuivre la mise en place des moyens modernes de communication et de travail.
- Animer la communication numérique du territoire

### ***C – Moyens mis en œuvre***

- Réalisation de diverses éditions (journal « infos.com », supplément Com2Com...)
- Soutien aux services de la communauté de communes dans leurs communications
- Animation site Internet et réseaux sociaux, signalétique
- Relations avec la presse

## Rapport IX – 01

# LE SERVICE COMMUNICATION

### Le service

La Communauté de communes mène, dans le cadre de ses champs de compétences, de nombreuses actions sur le territoire. L'objectif principal de la communication intercommunale est :

- *d'expliquer l'intercommunalité, ses compétences et ses services*
- *de répandre une image attractive du territoire.*

**Pour répondre à ces objectifs, un service communication a été créé au sein de la CCPMG en 2008.**

### Organisation du service :

Composé de 2 personnes, il correspond à 0,84 en Equivalent Temps Plein.

- 1 responsable de service qui coordonne le service, planifie les opérations, gère les relations presse et rédige les publications institutionnelles (20%)
- 1 chargé de communication à temps partiel en charge des réalisations graphiques et audiovisuelles, des formations multimédia grand public, de l'animation du site Internet et des réseaux sociaux, et du suivi budgétaire du service (64% sur les 80% du temps partiel).

## Rapport IX – 02

# CRÉATION GRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

La création graphique correspond à la réalisation des supports de communication, telles que les affiches, les plaquettes, les journaux ou les agendas culturels à destination des habitants.

La création audiovisuelle correspond à la réalisation des films et clips diffusés sur Internet et à l'occasion d'évènements communautaires

Ces missions nécessitent du matériel et des logiciels professionnels ou semi-professionnels pour répondre aux normes d'imprimerie et de diffusion audiovisuelle.

### **1. Matériel et Logiciels**

Les milieux du graphisme et de la vidéo sont en constante évolution technologique. Les logiciels techniques également. **L'équipement informatique actuel, datant de 2010, montre des signes de faiblesse et il est proposé de procéder à son remplacement en 2018**

**Coût en 2018 : 2 600,00 €**

### **2. Achat de visuels et sons libres de droit, documentation technique et formations via internet**

Ces crédits, nécessaires à la création graphique et à la connaissance des logiciels, s'achètent auprès de sociétés spécialisées sur Internet

**Coût en 2018 : 600,00 €**

### **3. Création vidéo et diffusion**

Depuis 2015, il est proposé aux communes de diffuser dans le cadre de leurs cérémonie de vœux aux habitants un film d'une durée de moins de 10 minutes, présentant l'action de la communauté de communes.

A l'occasion des vœux 2018, 17 communes ont diffusé le film dont le thème principal était la compétence eau.

Pour 2018, il est proposé de réaliser quelques reportages courts (découverte d'une entreprise, d'une association, d'un évènement...) afin de renforcer notre présence sur les réseaux sociaux et de s'adapter à ces médias, en remplacement de l'édition de l'Info Point Com de fin d'année.

Rapport IX – 03

## **ÉDITIONS**

L'audit de communication réalisé en 2016 confirme l'importance d'une présence régulière dans les boîtes aux lettres des administrés, quel que soit le support, et ce pour garder un lien constant entre les habitants et la collectivité.

Pour cela, un planning d'éditions pour l'année en 2018 est proposé, jouant sur l'alternance des supports mais assurant un document tous les 2 à 3 mois dans les boîtes aux lettres.

Pour 2018, la diffusion des supports papiers sera la suivante :

- Mai : Journal Infos Point Com' #18 et Programme « Un été en Pays de Meslay-Grez »
- Juillet : Com2Com : distribution (via les bulletins communaux)
- Septembre : Programme « Un automne en Pays de Meslay-Grez »
- Décembre : Com2Com : distribution (via les bulletins communaux)

L'édition du Com2com de décembre fera l'objet d'une mutualisation dont les modalités restent à définir avec les communes. Le document sera livrable au 15 novembre.

#### **1) Journal intercommunal « Infos.Com » (1 numéro en 2018)**

- Réalisé en interne, imprimé par l'entreprise Bardou, envoyé par La Poste

**Coût en 2018 : 5 800,00 €**

## Rapport IX – 03

### 2) Supplément d'informations « Com2 Com »

- Feuillet de 2 à 4 pages à intégrer aux bulletins municipaux (2 numéros par an, réalisés en interne)

En 2017, deux éditions ont été proposées aux communes. En Juin, 7 communes ont intégré le Com2Com tandis qu'en décembre, ce sont 15 communes ont intégré le document dans leur bulletin (3935 exemplaires, soit 62% de la population couverte (contre 49% en 2016)

Coût en 2018 : 800,00 €

### 3) Agendas "culturels" d'été et d'automne (2 numéros par an) répartis sur les budgets Culture, Jeunesse et Tourisme.

Coût supportés par les services concernés

### 4) Diffusion des informations intercommunales dans les communes

L'année 2018 devra être une année de réflexion sur les solutions à apporter aux difficultés de diffusion des informations intercommunales (affiches, flyers, brochures...) au cœur des communes.

## Rapport IX – 04

# ÉVÈNEMENTIEL

### 1. Évènementiel communautaire

En 2018, il n'est pas prévu d'évènement autre que les vœux.

Coût en 2018 : Vœux au personnel : 525,00 €  
Vœux aux élus : 900,00 €

### 2. Évènements exceptionnels

En 2018, il est proposé d'accompagner :

- L'association Swin Club Meslay pour l'organisation des championnats de France de Swingolf les 6,7 et 8 juillet 2018 (demande : 5 000,00 €). Proposition : 3 000,00 €
- L'association « Triathlon de la Base de Loisirs de la Chesnaie » pour l'organisation du 1<sup>er</sup> Triathlon sur le territoire le 14 juillet 2018 (demande : 1 000,00 €). Proposition : 800,00 €

Il est également proposé de prévoir une enveloppe budgétaire (1 000,00 €) en cas d'autres sollicitations durant l'année.

Coût en 2018 : 5 000,00 €

### 3. Concours « les ambassadeurs du Pays de Meslay-Grez »

Devant la recrudescence de demandes auxquelles la collectivité ne pouvait donner suite de par leur caractère privé, il a été proposé de poursuivre en 2017 le concours des « ambassadeurs du Pays de Meslay-Grez », ouvert aux habitants, et leur permettant de valoriser leur territoire de manière originale. Les meilleurs projets, après validation par un jury, seront récompensés.

En 2017, le projet des Trophy'nettes (participation au 4L Trophy) a fait l'objet d'une récompense (500,00 €).

Coût en 2018 : 1 000,00 €

### 4. Annonces

En 2017, il a été fait l'acquisition d'un encart publicitaire dans la plaquette du comice agricole. Pour 2018, il est proposé de conserver cette annonce et d'inclure également dans ce chapitre l'achat d'encarts publicitaires dans le cadre des compétitions organisées par l'association Maine Attelage Compétition 53.

Coût en 2018 : 600,00 €

## **5. Prix et récompenses**

La communauté de communes dote régulièrement des évènements de prix ou récompenses. Il s'agit, de manière récurrente, de la remise d'un prix à l'occasion du salon d'automne (organisé depuis 2012 par l'association « ARTS MAINE », et de la remise d'un magnum au vainqueur de la Course hippique de la Communauté de communes organisée par la société des courses de Meslay-du-Maine.

**Pour 2018, il est proposé de conserver la même dotation globale qu'en 2017**

**Coût en 2018 : 200,00 €**

## **6. Matériel support de communication**

Afin de renforcer l'identité visuelle de la CCPMG lors des évènements qu'elle organise ou auxquels elle participe, des supports divers ont été achetés depuis quelques années : oriflammes, roll-up, banderoles.

**Il est proposé en 2018 d'acheter ou renouveler :**

- Un oriflamme
- 2 bâches

**Coût en 2018 : 1 000,00 €**

## **Rapport IX – 05**

# **WEB ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (N.T.I.C.)**

## **1. Le site Internet « [www.paysmeslaygrez.fr](http://www.paysmeslaygrez.fr) »**

**En 2017, le site a reçu 232 148 visites (contre 198 300 en 2016), soit une moyenne de 19 346 visites par mois et 636 visites par jour (augmentation de 17% par rapport à 2016).**

**21% des internautes arrivent directement sur la page d'accueil.**

**A noter, l'outil stats ne permet pas de dénombrer les connexions « robot ».**

**Pour 2018, seul les coûts d'hébergement et de maintenance sont à la charge du service.**

**Coût en 2018 : 1050,00 €**

**dont 750,00 € (hébergement)  
300,00 € (maintenance)**

## **2. La stratégie Web 2.0 (Facebook, Youtube...)**

**La page Facebook du Pays de Meslay-Grez existe et compte à ce jour près de 530 fans (440 en 2016). Des informations y sont postées 2 à 3 fois par semaine. Afin d'augmenter ce nombre d'« abonnés », nous pouvons avoir recours à la mise en avant des publications.**

**Coût en 2018 : 200,00 €**

## Rapport IX – 05

### 3. Les panneaux lumineux

La maintenance et le remplacement des pièces ont été prises en charge par la garantie constructeur jusqu'en Juin 2016. Il convient donc d'inscrire une ligne de dépenses en cas de problème technique.

La communauté de communes a repris à son compte l'ensemble des contrats avec Orange (initialement dévolus aux communes) afin de mettre en œuvre une solution Anti Spam.

Coût en 2018 : 1 300,00 € répartis comme suit :  
800,00 € (entretien)  
500,00 € (abonnement Orange)

## Rapport IX – 06

### AUTRES ACTIONS

#### 1. Objets publicitaires

La Communauté de communes est régulièrement sollicitée par les associations du territoire pour obtenir des lots, coupes ou autres objets publicitaires.

Pour 2018, il est proposé de renouveler le stock d'objets publicitaires marqués de notre logo, et en particulier par l'achat de clés USB

Coût en 2018 : 1 200,00 €

## Rapport IX- Synthèse

### RÉSULTATS NETS DES ACTIONS

(FONCTIONNEMENT+ remboursement du capital des emprunts - amortissements)

SYNTHESE BUDGETAIRE	BILAN 2017	BUDGET 2018		
		Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Résultat CCPMG			
Service Communication	-38 334,87 €	39 490,00 €	- €	- 39 490,00 €
Création graphique / audiovisuelle	-1 023,12 €	600,00 €	- €	- 600,00 €
Editions	-8 362,20 €	6 600,00 €	- €	- 6 600,00 €
Evènementiel	-2 742,54 €	8 225,00 €	- €	- 8 225,00 €
Web et NTIC	-1 997,84 €	3 250,00 €	- €	- 3 250,00 €
Autres actions	-1 439,02 €	1 200,00 €	- €	- 1 200,00 €
Dotation amortissements	-9 234,62 €	9 200,00 €	- €	- 9 200,00 €
<b>Total pour le service communication</b>	<b>-63 134,21 €</b>	<b>68 565,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 68 565,00 €</b>

INVESTISSEMENTS hors amortissements

SYNTHESE BUDGETAIRE	BILAN 2017	BUDGET 2018		
<b>INVESTISSEMENT</b>	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Service Communication	-148,84 €	180,00 €	29,00 €	- 151,00 €
Création graphique / audio	-183,90 €	2 600,00 €	440,00 €	- 2 160,00 €
Événementiel	0,00 €	1 000,00 €	164,00 €	- 836,00 €
Web et NTIC	0,00 €	- €	- €	- €
Dotation amortissements	9 234,62 €	- €	9 200,00 €	9 200,00 €

Bilan global

SYNTHESE BUDGETAIRE	BILAN 2017	BUDGET 2018		
Bilan de fonctionnement	-63 134,21 €	68 565,00 €	- €	- 68 565,00 €
Bilan d'investissement	8 901,88 €	3 780,00 €	9 833,00 €	6 053,00 €
Bilan Global	-54 232,33 €	72 345,00 €	9 833,00 €	- 62 512,00 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**RAPPORT IX – 01 – COMMUNICATION**

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

**RAPPORT IX – 02 – CREATIONS GRAPHIQUES ET AUDIOVISUELLES**

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

**RAPPORT IX – 03 – EDITIONS**

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

**RAPPORT IX – 04– EVENEMENTIEL**

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées et notamment : le versement d'une subvention de 3000€ au swin-golf pour l'organisation des championnats de France 2018 et le versement d'une subvention de 800€ pour l'organisation du triathlon à la base de loisirs de la Chesnaie le 14 juillet 2018.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

**RAPPORT IX – 05 – WEB ET NTIC**

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

**RAPPORT IX – 06 – AUTRES ACTIONS**

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

## Dossier N°3 – Rapports budgétaires commission voirie

Rapporteur, Jean-Luc Landelle, Vice-président en charge de la commission voirie de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2018 de la commission voirie, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

### SYNTHÈSE des rapports budgétaires



#### V- VOIRIE

Responsable : Jean-Luc LANDELLE

#### SYNTHÈSE VOIRIE

#### I – ACTION : VOIRIE

##### A - AMBITION DU PROGRAMME

Assurer la sécurité des usagers en maintenant un bon état d'entretien sur les 88 kilomètres de voirie d'intérêt communautaire et de la voirie communautaire.

##### B - OBJECTIFS POUR 2018

- Réaliser les travaux d'entretien des voiries communautaires et d'intérêt communautaire.
- Assurer l'entretien des dépendances : broyage des accotements, élagage des fossés et talus.
- Assurer l'entretien de l'éclairage public.
- Reconduire le marché de voirie avec l'entreprise COLAS

##### C - MOYENS MIS EN ŒUVRE

#### Rapport V – 02

#### TRAVAUX DE VOIRIE

Le montant total des dépenses de voirie s'élève depuis l'année 2004 à la somme de 912 595,61 euros TTC.

\*Dans le cadre d'un nouveau groupement de commande, une consultation du marché de travaux de voirie a été lancée au cours du premier trimestre en 2017. L'entreprise COLAS située à Allonnes a été retenue. Il s'agit d'un marché à bons de commande reconductible 3 fois dans la limite de la durée maximale de 4 ans (2017 à 2021).

- La Commission propose la reconduction pour 2018 du marché voirie de l'entreprise COLAS. Néanmoins, la commission propose d'adresser un courrier à l'entreprise COLAS indiquant la rencontre de problèmes de marquage effacé et de communication avec les communes.

Le programme 2018 porte sur la réfection :

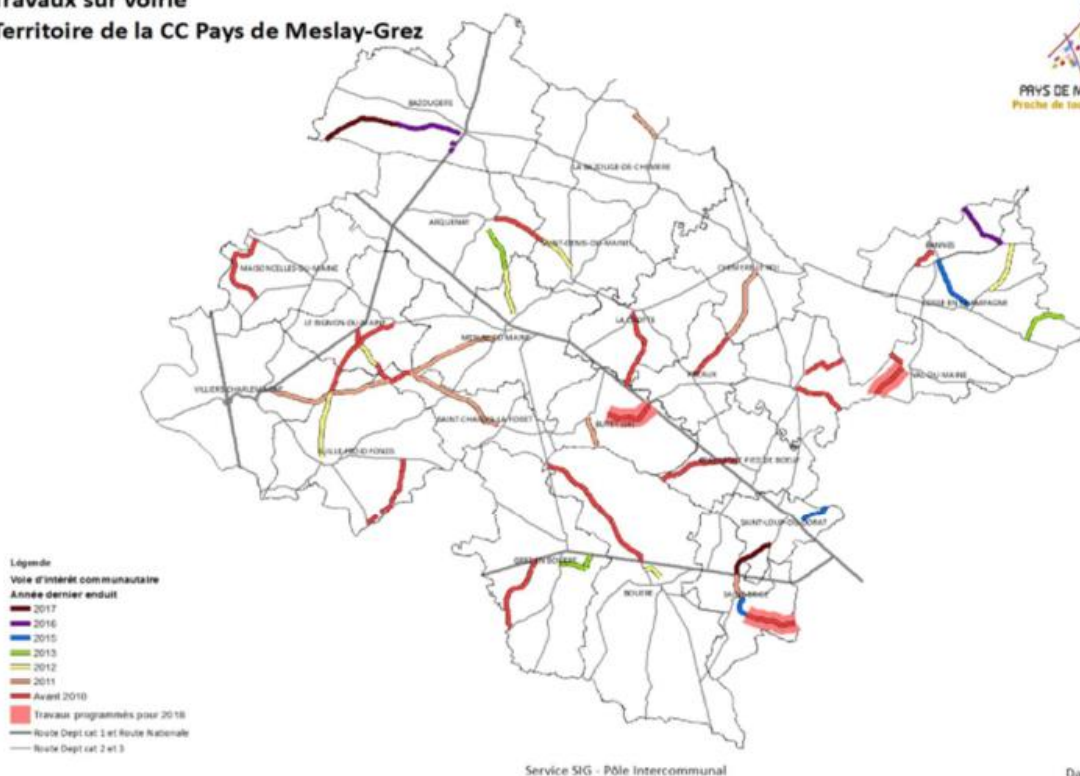
- VC 2 des Fermes à Val du Maine (EPINEUX) : 4 680 m<sup>2</sup>
- VC 2 de Sablé à Saint Brice (carrefour Launay/Sarthe) 6 395 m<sup>2</sup>
- VC 4 de Préaux à Le Buret : 8 794 m<sup>2</sup>

La Commission propose d'inscrire la somme de 46 500 € TTC au BP 2018 correspondant à ces travaux.

- Monsieur Joël TESTIER pour la commune de Maisoncelles du Maine rappelle la vétusté de la VC 2 de la Blanchetière suite à l'activité de décharge de l'entreprise Eurovia. La commission propose que la Communauté de Communes accompagnée de la Commune se rapproche de l'Entreprise pour faire le point sur cette activité et sur l'état de la chaussée.
- Monsieur Franck LEGEAY pour la commune de la Bazouge de Chéméré rappelle son linéaire faible de la VIC sur sa commune, aussi il réitère son souhait pour intégrer la VC 2 du Breil (2 110 ml) reliant la Bazouge de Chéméré à Chéméré Le



**Travaux sur voirie**  
**Territoire de la CC Pays de Meslay-Grez**



**La Commission propose :**

- d'inscrire la somme de 6 000 € TTC correspondant aux travaux de point à temps.
- d'inscrire la somme de 11 500 € TTC correspondant aux travaux « d'arasement, curage » et propose d'autoriser le Président ou le Vice-Président à lancer la nouvelle consultation des entreprises fin 2018 concernant le marché de Curage des fossés et arasement des accotements, celui-ci prenant fin le 7 novembre 2018, à signer les marchés et les avenants éventuels ainsi que la convention de groupement de commande avec les communes.
- d'inscrire la somme de 3 000 € TTC correspondant aux interventions d'urgences

**\*Mise à disposition des communes d'enrobés à froid, de gravillons et de déchets de carrière en vue des reprises ponctuelles des voies. La Commission propose d'inscrire la somme de 1 500 € TTC.**

**\*Signalisation verticale et horizontale :**

Un marché regroupant 9 communes : Val du Maine (Ballée), Chéméré Le Roi, Cossé en Champagne La Bazouge de Chéméré, Le Bignon du Maine, Meslay du Maine, Saint Charles La Forêt, Saint Denis du Maine, Saint Brice et la CCPMG, a été attribué à l'entreprise Traçage Service.

La Commission propose d'inscrire la somme de 1 500 € TTC au BP 2018 et propose d'étudier le remplacement du panneau « Village Vacances Pêche » situé à Bergault.

\*Achat de radars pédagogiques :

Un radar pédagogique solaire et sur mât mobile pour un partage avec l'ensemble des communes de la CCPMG a été acheté en 2017 pour un montant de 3 109,78 € TTC. Une convention de mise à disposition sera mise en place avec les communes intéressées.

\*Ouvrages d'arts :

Le patrimoine des ouvrages d'art d'ouverture supérieure à 2m de la Communauté de Communes du Pays de Meslay est le suivant :

- ARQUENAY : VC 5 de Buru
- BOUERE : VC 4 du Cotillon Rouge
- LA CROPTTE : VC 4 des Fours
- PREAUX : VC 3 de Cheméré
- SAINT-LOUP-DU-DORAT : VC 103 des Angevinières

Il n'est pas prévu de travaux de sécurisation des ponts en 2018.

## Proposition de travaux de voirie 2018

TRAVAUX DE VOIRIE		Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	BP 2018
Dépenses fonctionnement Voirie										
Travaux	Point à temps	3 456,56 €	7 767,82 €	2 613,06 €	3 228,77 €	6 339,87 €	4 528,61 €	4 930,75 €	3 431,80 €	6 000,00 €
	Arasement ouvrage	2 741,23 €	5 788,64 €	5 749,61 €	9 852,53 €	20 019,12 €	22 974,96 €	13 061,38 €	21 648,46 €	11 500,00 €
	Matériaux	1 522,39 €	754,32 €	997,23 €	1 880,62 €	628,32 €	1 615,34 €	1 067,81 €	1 232,45 €	1 500,00 €
	Signalisation	0,00 €	0,00 €	5 415,33 €	0,00 €	2 816,80 €	1 966,56 €	2 044,44 €	2 749,86 €	1 500,00 €
	Ouvrages d'arts	6 673,68 €	0,00 €	13 058,87 €	14 210,00 €	50,33 €	0,00 €	1 440,00 €	0,00 €	0,00 €
	Interventions d'urgences	5 704,44 €	2 145,08 €	960,82 €	4 716,25 €	99,00 €	3 612,60 €	2 403,00 €	1 017,74 €	3 000,00 €
	Petit matériel								221,59 €	0,00 €
	Publicité								84,00 €	0,00 €
Total dépenses fonctionnement		20 098,30 €	16 455,86 €	28 794,92 €	33 888,17 €	29 953,44 €	34 898,07 €	24 947,38 €	30 385,90 €	23 500,00 €
Recettes fonctionnement voirie										
	FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	326,00 €	887,00 €	8 285,00 €
Total Recettes fonctionnement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	326,00 €	887,00 €	8 285,00 €
Dépenses investissement voirie										
Travaux	surfaces	26 690 m <sup>2</sup>	47 042 m <sup>2</sup>	35 400 m <sup>2</sup>	20 100 m <sup>2</sup>	0	14 147 m <sup>2</sup>	16 255 m <sup>2</sup>	16 569 m <sup>2</sup>	19 880 m <sup>2</sup>
	montant	91 639,53 €	86 764,03 €	65 413,08 €	51 200,93 €	0,00 €	40 723,68 €	39 619,16 €	39 471,39 €	46 500,00 €
Radar pédagogique									3 109,78 €	0,00 €
Publicité marché voirie 2017									928,94 €	0,00 €
Total dépenses Investissement		91 639,53 €	86 764,03 €	65 413,08 €	51 200,93 €	0,00 €	40 723,68 €	39 619,16 €	43 510,11 €	46 500,00 €
Recettes Investissement voirie										
	FCTVA	14 188,00 €	13 433,00 €	10 698,00 €	7 430,00 €		1 356,00 €	11 357,00 €	1 128,00 €	14 102,00 €
Total Recettes investissement		14 188,00 €	13 433,00 €	10 698,00 €	7 430,00 €	0,00 €	1 356,00 €	11 357,00 €	1 128,00 €	14 102,00 €
BILAN		-97 549,83 €	-89 786,89 €	-83 510,00 €	-77 659,10 €	-29 953,44 €	-74 065,75 €	-52 883,54 €	-71 881,01 €	-47 613,00 €

### Rapport V - 03

#### ENTRETIEN DES DÉPENDANCES

Une nouvelle consultation des marchés d'entretien des dépendances a été lancée au cours du premier trimestre 2017, en vue de la réalisation du broyage des accotements, des talus et des fossés sur le territoire de la Communauté de Communes scindé en quatre secteurs pour lesquels les entreprises listées ci-dessous ont été retenues :

Lot n°1 Secteur Bazougers : Entreprise FOURMONT

Lot n°2 Secteur Villiers Charlemagne : Entreprise AJC

Lot n°3 Secteur Bouère : entreprise COULON

Lot n°4 Secteur Val du Maine : entreprise COULON

Les marchés ont été conclus pour une durée initiale d'un an à compter de leur notification le 4 mai 2017. Il s'agit d'un marché reconductible dans la limite de la durée maximale de 4 ans (2017 à 2021). Des anomalies ont été constatées quant à la qualité des prestations réalisées par l'Entreprise AJC Services.

Néanmoins, il est proposé de reconduire les marchés pour l'année 2018.

La Commission propose d'inscrire la somme de 20 000 € TTC au BP 2018.

### Rapport V – 04

#### ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) et les installations ouvertes au public (IOP) et doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées.

L'article 3 de l'ordonnance accessibilité du 26 septembre 2014 a donné aux responsables d'établissement recevant du public (ERP) existants, trois, six ou neuf ans de délais supplémentaires pour leur mise en accessibilité à condition qu'ils formalisent leurs engagements dans un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap). La date limite de dépôt initialement fixée était le 27 septembre 2015, mais le gouvernement a très vite lâché du lest sur cette date limite : des Ad'Ap ont été déposés au fil des mois suivants, et continuent de l'être à ce jour.

### Rapport V – 05

#### ÉCLAIRAGE PUBLIC

Compte tenu de l'état de délabrement du sanitaire de l'aire de repos du Bois de Bergault, le bloc sanitaire a été fermé. Le remplacement du dispositif d'éclairage périphérique du giratoire par un dispositif à leds a été réalisé en 2015 par le Conseil Départemental.

Le contrat de fourniture d'électricité a été résilié le 10/09/2015 et est désormais pris en charge par le Conseil Départemental.

Par ailleurs, un travail collaboratif avec le Conseil Départemental et la Commune d'Arquenay a été engagé pour étudier l'aménagement de l'espace du Bois de Bergault.

La commission propose de prévoir un crédit d'étude de 15 000.00 €.

Concernant les zones d'activités du territoire, une étude diagnostic du niveau d'éclairage souhaité et des travaux à réaliser semblerait pertinente. Après consultation du GAL SUD, il est proposé de consulter plusieurs bureaux d'études.

### Rapport V – 06

#### DÉSHERBAGE ALTERNATIF

Les enjeux de santé publique et environnementaux notamment de préservation de la qualité de l'eau et l'évolution de la législation obligent les collectivités à revoir leur pratique de désherbage.

Il convient de dissocier les techniques préventives et les techniques curatives.

## I - Les techniques Préventives

- Pour les zones plantées, il est préconisé d'utiliser les techniques de paillage et d'avoir recours à des plantes couvre sols.
- Pour les voiries, il est préconisé le recours à des balayeuses de voiries où un groupement de commandes pourrait être envisagé. Il est également possible d'investir dans l'achat d'une micro balayeuse à conducteur marchant. En fonction du type de matériel, le budget s'étalerait entre 6 000 et 14 000 € HT.

## II - Les techniques Curatives

- Pour les allées stabilisées, il est possible de recourir à des matériels mécaniques combinant plusieurs outils qui permettent de travailler le sol pour déraciner, tasser et reniveler le sol.
- On distingue des matériels de plus faible largeur (70 cm) à conducteur marchant pour un budget d'environ 13 500 € HT et des matériels de largeur plus large (90 cm à 160 cm) à partir de 6 600 € mais qui nécessite l'emploi d'un tracteur d'une puissance minimale de 20 cv.
- Parallèlement, il est possible de recourir à des techniques de désherbage thermique, des techniques à flamme.
- Ce type de matériel pourrait être envisagé dans le cadre d'une mutualisation. Il est proposé en conséquence de constituer un groupe de travail pour échanger sur la pertinence des différents matériels. La Commission propose la constitution du groupe de travail suivant :
  - Monsieur Jacques SABIN
  - Monsieur Joël TESTIER
  - Monsieur Franck LEGEAY
  - Monsieur Pierre BORDIER
  - Monsieur Jean-Luc LANDELLE
- Dans un premier temps, une enveloppe de 15 000 € HT pourrait être mobilisée pour un premier investissement.

### Rapport V – 07

#### **SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS ET LES ÉCOLES MATERNELLES**

Les enjeux de santé publique et environnementaux notamment de préservation de la qualité de l'eau et l'évolution de la législation obligent les collectivités à revoir leur pratique de désherbage.

#### 1 – CONSTAT

Dans les bâtiments, les sources d'émissions de substances polluantes sont nombreuses : matériaux de construction, peinture, meubles, appareils de chauffage, produits d'entretien, matériels utilisés pour les activités (colles, feutres...).

Une mauvaise qualité de l'air intérieur peut favoriser l'émergence de symptômes tels que maux de tête, fatigue, irritations des yeux, du nez, de la gorge ou de la peau, manifestations allergiques...

#### 2 – CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La loi portant engagement national pour l'environnement a acté les deux engagements suivants :

- Rendre progressivement obligatoire la surveillance régulière de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public
- Mettre en place un étiquetage des matériaux de construction et de décoration

Cette première obligation s'applique notamment aux établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes garderies, centres de loisirs, établissement d'enseignement du premier et second degré (écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées). Le déploiement du dispositif est à la charge du propriétaire de l'établissement.

### 3 – DISPOSITIF A DEPLOYER

La surveillance de la qualité de l'air intérieur repose sur une démarche progressive :

- L'évaluation obligatoire des moyens d'aération de l'établissement
- La mise en œuvre soit :

\*D'un plan d'actions réalisé à partir des pratiques observées dans l'établissement

\*D'une campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur

L'entrée en vigueur de ce dispositif est progressive. Néanmoins, la surveillance aurait dû être achevée avant le 1er janvier 2018 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans.

Concernant la campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur, à réaliser tous les 7 ans, il convient de mesurer les valeurs pour :

- Le formaldéhyde
- Le benzène
- Le dioxyde de carbone

Ces mesures doivent s'étaler sur deux semaines non consécutives en présence des enfants et sur deux périodes soit froide (entre novembre à février) et chaude (septembre/octobre ou avril/mai)

Pour le dioxyde de carbone, la DREAL des Pays de la Loire et la DDT ont lancé une action de sensibilisation et de pédagogie. Ainsi, ils proposent, après signature d'une convention, à notre collectivité le prêt d'un enregistreur de données de la qualité de l'air température/CO2.

La Communauté de communes du Pays de Meslay Grez s'engage en contrepartie à mettre à disposition à titre gratuit le matériel auprès des établissements scolaires et d'accueil de la petite enfance puis à faire un retour aux services de l'Etat.

## IV– Récapitulatif financier des Actions : Budget consacré

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-01	Voirie d'intérêt Communautaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VI-02	Travaux de voirie	-71 881,01 €	84 122,46 €	36 509,46 €	-47 613,00 €
VI-03	Entretien des dépendances	2 014,96 €	20 000,00 €	22 453,04 €	2 453,04 €
VI-04	Accessibilité de la voirie et des espaces publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VI-05	Eclairage public	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	-15 000,00 €
VI-06	Désherbage Alternatif	0,00 €	18 000,00 €	2 953,00 €	-15 047,00 €
<b>Total Actions Voirie</b>		<b>-69 866,05 €</b>	<b>137 122,46 €</b>	<b>61 915,50 €</b>	<b>-75 206,96 €</b>

#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Michel Foucher demande quels sont les critères nécessaires pour qu'une voirie communale devienne d'intérêt communautaire et pose la question de prendre en compte le trafic agricole qui conduit souvent à augmenter les charges d'entretien des voies pour les communes.
- Le président rappelle la genèse qui avait conduit à identifier et sélectionner les 88 kms de voirie d'intérêt communautaire : Lors du travail sur la « fusion » des communautés de communes de Meslay et de Grez et du syndicat du Maine Angevin, le choix avait été fait d'inscrire dans les compétences de la CCPMG une compétence « voirie d'intérêt communautaire » de façon notamment à prétendre à une DGF bonifiée. La compétence comprenait alors la bande de roulement et était prise sans transfert de charges. Pour déterminer ces voies d'intérêts communautaire, il avait été acté que le principal critère serait celui de voies communales reliant les communes entre elles. Lors de ce transfert, il avait été constaté que l'entretien de ces voies transférés était très hétérogène.
- Si nous devons aujourd'hui modifier les règles, il faudrait modifier les statuts et lancer une étude pour déterminer les transferts de charges qui seraient liés.
- Il rappelle que la DGF des communes tient compte de plusieurs critères dont celui de la longueur de la voirie, ce qui peut être en corrélation avec le budget d'entretien annuel des voies.
- Franck Legeay précise qu'il ne remet pas en cause le choix qui a été fait à l'époque mais insiste pour dire qu'en moyenne il y a 4 kms de voirie d'intérêt communautaire par commune et que sa commune n'a que 1.2 km. Il trouverait légitime de rééquilibrer les choses.
- Le Président conclut en rappelant qu'il est prêt à étudier des modifications mais que ces modifications seraient liées à des transferts de charges correspondants à déterminer.

#### RAPPORT V- 01 – VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

##### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT V- 02 – TRAVAUX DE VOIRIE

##### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide la reconduction pour 2018 du marché voirie de l'entreprise COLAS.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à lancer la consultation des entreprises concernant le marché de curage des fossés et l'arasement des accotements.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer les marchés, les avenants éventuels et la convention de groupement de commandes avec les communes.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT V- 03 – ENTRETIEN DES DEPENDANCES

##### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à reconduire les marchés pour l'année 2018.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT V- 04 – ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

##### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

#### RAPPORT V- 05 – ECLAIRAGE PUBLIC

##### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à lancer la consultation des bureaux d'études en 2018 afin de mener une étude diagnostic du niveau d'éclairage souhaité des Zones d'Activités.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer les marchés, les avenants éventuels et tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT V- 06 – DESHERBAGE ALTERNATIF

#### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide la mise en place d'un groupe de travail.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

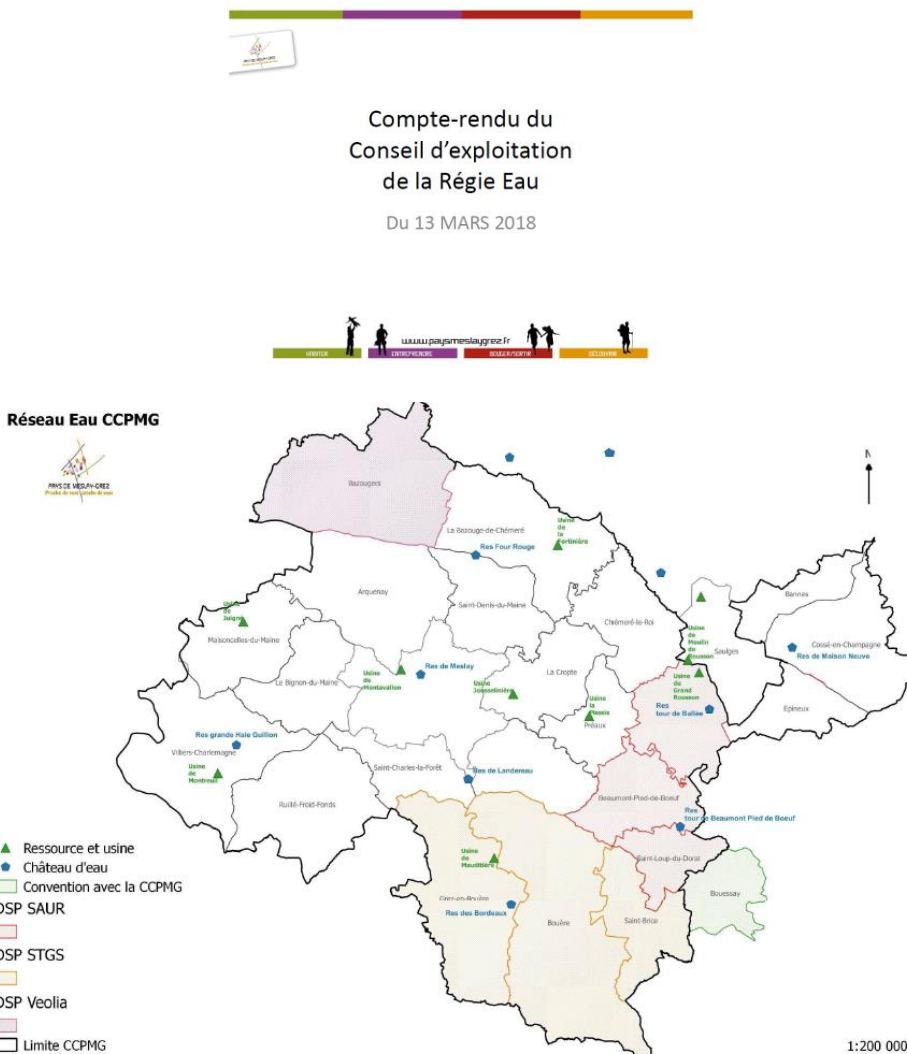
### RAPPORT V- 07 – SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DES ENFANTS DE MOINS DE SIX ANS ET LES ECOLES MATERNELLES :

#### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport présenté.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

## **Dossier N°4 – Rapports budgétaires du conseil d'exploitation EAU**

Rapporteur : Gustave Langlois, Vice-président en charge du conseil d'exploitation eau de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse du rapport budgétaire 2018 du conseil d'exploitation eau, le rapport budgétaire ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.



- Une présentation de l'ensemble des projets a été faite aux membres du conseil d'exploitation. Les parties en bleu dans le présent rapport ont fait l'objet d'une proposition et d'une validation par les membres en séance.

## 1 – PRESENTATION

### DU BUDGET PRIMITIF 2018

## 1-1) Présentation de la reprise des résultats

### BUDGET PRIMITIF 2018 EAU REGIE

#### TRANSFERT DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Nom des syndicats	Nom des Communautés de Communes	%	Excédent de fonctionnement de clôture 2017	Excédent d'investissement de clôture 2017
SIAEP MESLAY OUEST	Solde total des résultats		605 261,76 €	354 737,44 €
	Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez	83,95%	508 117,25 €	297 802,08 €
	Communauté de Communes des Coëvrons	5,25%	31 776,24 €	18 623,72 €
	Communauté de Communes Pays de Château-Gontier	10,80%	65 368,27 €	38 311,64 €
SIAEP CHEMERE	Solde total des résultats		15 263,54 €	168 132,55 €
	Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez	21,00%	3 205,34 €	35 307,84 €
	Communauté de Communes des Coëvrons	79,00%	12 058,20 €	132 824,71 €
SIAEP COSSE	Solde total des résultats		69 269,13 €	96 789,84 €
	Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez	79,89%	55 339,11 €	77 325,40 €
	Communauté de Communes des Coëvrons	20,11%	13 930,02 €	19 464,44 €
MESLAY	Solde total des résultats CCPMG	100%	126 151,59 €	354 454,60 €
PREAUX	Solde total des résultats CCPMG	100%	12 159,77 €	4 302,30 €
	<b>TOTAL</b>		<b>704 973,06 €</b>	<b>769 192,22 €</b>

### BUDGET PRIMITIF 2018 EAU DSP

#### TRANSFERT DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Nom des syndicats	Nom des Communautés de Communes	%	Excédent de fonctionnement de clôture 2017	Déficit d'investissement de clôture 2017
SIAEP GREZ	Solde total des résultats CCPMG	100%	89 374,35 €	55 138,77 €
SIAEP BALLEE	Solde total des résultats CCPMG	100%	90 601,97 €	16 092,31 €
	<b>TOTAL</b>		<b>179 976,32 €</b>	<b>71 231,08 €</b>

Nom des syndicats	Nom des Communautés de Communes	%	Excédent de fonctionnement de clôture 2017	Excédent d'investissement de clôture 2017
SIAEP ARGENTRE	Solde total des résultats			
	Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez	7,71%		
	Communauté de Communes des Coëvrons	2,69%		
	CC LAVAL AGGLOMERATION	89,60%		

Résultats non  
Communiqués  
pour l'instant



## 1-2) Présentation de l'état pluriannuel par emprunt

BUDGET	EMPRUNT	2017	2018	2019	2020	2021
EAU DSP	EAU POTABLE SIAEP GREZ	5 477,83 €	5 477,83 €	- €	- €	- €
	EAU POTABLE SIAEP GREZ	18 408,64 €	18 408,64 €	18 408,64 €	18 408,64 €	18 408,64 €
	EAU POTABLE SIAEP GREZ	3 855,56 €	3 855,56 €	3 855,56 €	3 855,20 €	- €
	RESERVOIR SUR TOUR DE BALLEE SIAEP BALLEE	12 141,89 €	11 924,99 €	11 708,09 €	11 491,19 €	11 274,29 €
	EAU POTABLE SIAEP BALLEE	22 961,16 €	22 961,16 €	5 740,49 €	- €	- €
<b>TOTAL BUDGET EAU DSP</b>		<b>62 845,08 €</b>	<b>62 628,18 €</b>	<b>39 712,78 €</b>	<b>33 755,03 €</b>	<b>29 682,93 €</b>
<i>Variation par rapport à N-1</i>			- 216,90 €	- 22 915,40 €	- 5 957,75 €	- 4 072,10 €
EAU REGIE	EAU POTABLE EPINEUX SIAEP COSSE	10 494,42 €	10 101,28 €	- €	- €	- €
	EAU POTABLE SIAEP CHEREMER atelier	6 626,48 €	6 626,48 €	6 626,48 €	6 626,48 €	6 626,48 €
	EAU POTABLE SIAEP CHEREMER	12 898,26 €	12 932,81 €	12 968,65 €	13 006,14 €	13 044,42 €
	EAU POTABLE SIAEP CHEREMER Interconnexion	3 160,38 €	3 058,00 €	2 955,61 €	2 853,23 €	2 750,84 €
	EAU POTABLE SIAEP MESLAY OUEST	11 522,35 €	11 781,92 €	- €	- €	- €
	EAU POTABLE SIAEP MESLAY OUEST	8 424,44 €	8 091,92 €	7 749,44 €	9 414,72 €	- €
	EAU POTABLE SIAEP MESLAY OUEST	11 522,35 €	11 781,92 €	- €	- €	- €
	EAU POTABLE SIAEP MESLAY OUEST	5 171,51 €	5 010,09 €	4 848,68 €	4 687,26 €	4 525,84 €
	EAU POTABLE SIAEP MESLAY OUEST	5 214,02 €	5 062,42 €	4 910,90 €	- €	- €
	RESEAU EAU MESLAY	4 716,30 €	4 716,30 €	4 716,30 €	- €	- €
CHATEAU D'EAU FOUR ROUGE ST DENIS MESLAY OUEST	9 494,68 €	9 270,68 €	9 046,68 €	8 822,68 €	8 598,68 €	
<b>TOTAL BUDGET EAU REGIE</b>		<b>89 245,19 €</b>	<b>88 433,82 €</b>	<b>53 822,74 €</b>	<b>45 410,51 €</b>	<b>35 546,26 €</b>
<i>Variation par rapport à N-1</i>			- 811,37 €	- 34 611,08 €	- 8 412,23 €	- 9 864,25 €
<b>TOTAL DES ANNUITES DES BUDGETS</b>		<b>152 090,27 €</b>	<b>151 062,00 €</b>	<b>93 535,52 €</b>	<b>79 165,54 €</b>	<b>65 229,19 €</b>
<i>Variation par rapport à N-1</i>			- 1 028,27 €	- 57 526,48 €	- 14 369,98 €	- 13 936,35 €

Le conseil d'exploitation a validé :

- La reprise des résultats de clôture 2017 en section de fonctionnement et investissement
- L'état pluriannuel des emprunts

## 1-3) Présentation des provisions

Afin d'améliorer la qualité comptable du budget annexe Eau Régie, il est recommandé de mettre en place des provisions. A ce titre, il est proposé qu'un provisionnement soit mis en place pour les risques liés au recouvrement.

Afin de déterminer le montant minimum de la provision annuelle, une règle de calcul peut être définie comme proposée ci-après :

exercices		Pourcentage de la provision retenue	Montant des restes HT au 31/12/2017	Montant de la provision
N-13	2005	100%	- €	- €
N-12	2006	100%	438,46 €	438,46 €
N-11	2007	100%	15,59 €	15,59 €
N-10	2008	100%	125,53 €	125,53 €
N-9	2009	100%	589,52 €	589,52 €
N-8	2010	100%	651,51 €	651,51 €
N-7	2011	100%	5 475,00 €	5 475,00 €
N-6	2012	50%	5 428,72 €	2 713,36 €
N-5	2013	50%	8 021,54 €	4 010,77 €
N-4	2014	50%	16 084,22 €	8 042,11 €
N-3	2015	12,5%	21 665,52 €	2 708,19 €
N-2	2016	12,5%	33 861,92 €	4 232,74 €
N-1	2017	0%	166 942,73 €	- €
<b>MONTANT DE LA PROVISION 2018</b>				<b>22 949,43 €</b>
Arrondi à				<b>22 950,00 €</b>

Le conseil d'exploitation a validé la règle de calcul des provisions

### 1-4) Factures 2018 : solde des périodes d'abonnement 2017 non facturées

EAU							
FACTURES 2017							
		DATE FACTURE	Abonnt facturé jusqu'au	solde abonnt 2017	Nbre compteurs	TOTAL restant à percevoir	Conso facturée jusqu'au
SIAEP MESLAY OUEST LA CROPTTE	VILLIERS	04/08/2017	30/06/2017	32,60	560,00	18256,00	06/06/2017
	RUILLE	04/08/2017	31/07/2017	27,16	304,00	8256,64	15/06/2017
	LA CROPTTE	10/10/2017	30/09/2017				12/09/2017
	ST DENIS	10/10/2017	30/09/2017				13/09/2017
	ST CHARLES	10/10/2017	30/09/2017				20/09/2017
	LE BURET	10/10/2017	30/09/2017	16,30	621,00	10122,30	25/09/2017
	MAISONCELLES	06/11/2017	31/10/2017				10/10/2017
	LE BIGNON	06/11/2017	31/10/2017				27/09/2017
	MESLAY camp	06/11/2017	31/10/2017				20/10/2017
	ARQUENAY	06/11/2017	31/10/2017				19/10/2017
LA BAZOUGE	06/11/2017	31/10/2017	10,36	1212,00	12556,32	24/10/2017	
SIAEP COSSE	COSSE	22/05/2017	30/04/2018	0,00	0,00	0,00	31/03/2017
	EPINEUX	30/05/2017	30/04/2018	0,00	0,00	0,00	31/03/2017
	BANNES	30/05/2017	30/04/2018	0,00	0,00	0,00	31/03/2017
	SAULGES	02/06/2017	30/04/2018	0,00	0,00	0,00	31/03/2017
SIAEP CHERERE	CHERERE	16/10/2017	31/12/2017	0,00	314,00	0,00	11/09/2017
MESLAY	MESLAY	16/11/2017	30/11/2017	4,00	1400,00	5600,00	30/11/2017
PREAUX	PREAUX	03/10/2017	30/09/2017	12,50	95,00	1187,50	30/09/2017
						55978,76	

Le conseil d'exploitation a validé le principe de facturation de l'abonnement restant à recouvrer de l'année 2017 sur la facture d'eau du 1<sup>er</sup> semestre 2018

### 1-5) Participation des communes aux travaux d'alimentation des lotissements

#### Historique Participation communale sur lotissement en 2017

	Participation communale sur Lotissement	Proposition CCPMG
SIAEP Meslay Ouest	80 % du HT	100% à la charge de la commune ou du lotisseur privé
SIAEP Cossé	100%	
SIAEP Grez en Bouère	0%	
SIAEP Chémeré	100%	
SIAEP Ballée	Au cas par cas	
SIAEP Argentré Sud	100%	
Ville Meslay du Maine	100 % (budget Lot.)	

Le Conseil d'exploitation a validé le principe suivant :

- Laisser la maîtrise d'ouvrage aux communes (ou lotisseurs privés) pour les travaux d'alimentation en eau potable des lotissements.
  - Pour des petites opérations, la CCPMG pourra assurer la maîtrise d'œuvre
- Les communes (ou lotisseurs privés) prennent en charge 100 % du montant des travaux y compris les frais de maîtrise d'œuvre
- La Communauté de Communes établira un cahier des charges et assurera un suivi régulier des travaux

## 1-6) Participation aux travaux de déviation des conduites

### Historique Participation sur déviation de conduite en 2017 et proposition

	Participation (communale ou privée) sur déviation de conduite	Déviation de conduite hors lotissement Proposition	Déviation de conduite à l'intérieur d'un lotissement Proposition
SIAEP Meslay Ouest	50%	70 % à charge du demandeur	100 % à charge du demandeur
SIAEP Cossé	100 % Hors pièces		
SIAEP Grez en Bouère	30 %		
SIAEP Chémeré	Partie terrassement		
SIAEP Ballée	0%		
SIAEP Argentré Sud	100%		
Ville Meslay du Maine	aucune déviation à ce jour		

**Le Conseil d'exploitation a validé les tarifs de participation :**

- Pour une déviation hors lotissement : 70 % à la charge du demandeur
- Pour une déviation à l'intérieur d'un lotissement : 100 % à la charge du demandeur

Le conseil d'exploitation a validé les tarifs à effet du 1<sup>er</sup> AVRIL 2018 comme suit :

- Reprise des pratiques précédentes et proposition pour harmonisation des tarifs.

Les tarifs ci-dessous sont présentés HT et soumis à la TVA au taux de 20 % ou taux réduit selon les conditions prévues par le code général des impôts

		Siaep Meslay ouest	Siaep Cossé	Siaep Chémeré	Meslay	Proposition CCPMG
DEPLACEMENT DE COMPTEUR <u>Avec</u> terrassement	citerneau polyester	159,00 €	Prix coutant des heures et main d'œuvre et trampoline gratuité des pièces et fournitures	275.00 sans mètre linéaire cana ni terrassement	190.01 de l'intérieur vers l'extérieur	160.00
	citerneau polyester Gd Modèle	333,00 €				330.00
	citerneau coaxial Ø 25	286,00 €				285.00
	citerneau coaxial Ø 32	424,00 €				425.00
DEPLACEMENT DE COMPTEUR <u>Sans</u> terrassement (doit rester exceptionnel)	citerneau polyester	103,00 €			50.00 à l'intérieur	105.00
	citerneau polyester Grand Modèle	279,00 €				280.00
	citerneau coaxial Ø 25	244,00 €				245.00
	citerneau coaxial Ø 32	383,00 €				385.00
BRANCHEMENTS Forfaitaire avec 7 ml de canalisation <u>Avec</u> terrassement	citerneau polyester	582,00 €		400.00 sans mètre linéaire cana ni terrassement	500.00 plus 40.00 € pour réflexion chaussée	580.00
	citerneau polyester Grand Modèle	810,00 €				810.00
	citerneau coaxial Ø 25	664,00 €				664.00
	citerneau coaxial Ø 32	802,00 €				802.00
BRANCHEMENTS Forfaitaire avec 7 ml de canalisation <u>Sans</u> terrassement (doit rester exceptionnel)	citerneau polyester	291,00 €				291.00
	citerneau polyester Grand Modèle	404,00 €				404.00
	citerneau coaxial Ø 25	332,00 €				330.00
	citerneau coaxial Ø 32	401,00 €				400.00
Installation d'un 2eme compteur dans les exploitations agricoles		340,00 €		300.00		340.00
	Création d'un nouveau branchement pour séparation de la maison d'habitation et de l'exploitation					
Installation d'un 2eme compteur dans les exploitations agricoles	Séparation de la maison d'habitation et de l'exploitation par doublage du compteur dans le citerneau					180.00
CANALISATIONS	Ø 25 ou Ø 32, le ml	7,30 €			3.42	7.30
	Ø 40 et Ø 50, le ml	9,90 €				9.90
	Ø 63, le ml	13,10 €				13.10

CITERNEAUX	citerneau polyester	85,00 €			150,00	90,00
	citerneau polyester Grand Modèle	244,00 €				245,00
	citerneau coaxial Ø 25	178,00 €				180,00
	citerneau coaxial Ø 32	306,00 €				305,00
COFFRET encastré	Coffret encastré (exceptionnel) si on ne peut pas déplacer le compteur en citerneau polyester ou coaxial	330,00 €				330,00
COUVERCLES	Couverde métal pour citerneau béton	260,00 €				260,00
	Couverde métal pour citerneau polyester	72,10 €			Couv identique 25,00	75,00
Traversée de Route Départementale, Voie communale et Chemin rural avec terrassement	Empierrement (GNTB), le ml	40,00 €				40,00
	Empierrement (GNTA), le ml	40,00 €				40,00
	Enrobé, le ml	30,00 €				30,00
Fonçage	Fonçage : au ml	163,00 €				170,00
Sable	le ml	2,40 €				2,40
Terrain rocheux	le dm/ml	2,30 €				2,30
Surprofondeur	Surprofondeur à 1,80 ml (forfait)	56,30 €				56,50
	Surprofondeur à 2,50 ml (forfait)	89,10 €				89,00
TERRASSEMENT	Terrassement, le ml	5,60 €				5,60
	Mise en œuvre empierrement, le ml	5,60 €				5,60
	Travaux fond de fossé, le ml	5,60 €				5,60
	Sciage de chaussée, le ml	5,60 €				5,60
	Evacuation des excédents, le ml	4,50 €				8,00 le m3
	A titre exceptionnel, refacturation des heures de tractopelle	Suivant le tarif appliqué par l'entreprise				
MISE EN EAU	Mise en eau	30,00 €				30,00
REMISE EN EAU Frais d'ouverture	Remise en eau après suppression	96,00 €	150,00 si même personne ou 50,00 si autre personne	96,00		100,00
COMPTEUR GELE	Compteur gelé	61,00 €	Prix coutant	Prix coutant		65,00
FONTAINERIE	Tarif horaire fontainerie	31,00 €	26,00			31,00
Fermeture du compteur			50,00			50,00
Contrôle des installations privées	Branchement sur un puits Non conforme					125,00

## 1-8) Présentation des documents budgétaires 2018

Le conseil d'exploitation a validé :

- le budget primitif de la Régie Eau 2018 présenté ainsi :

SYNTHESE FONCTIONNEMENT

Chap/ art	Libellé	Budget 2018
011	Charges à caractère général	809 872,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	515 122,00
014	Atténuations de produits	186 960,00
65	Autres charges de gestion courante	51 240,00
66	Charges financières	19 720,00
67	Charges exceptionnelles	4 350,00
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations	-
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	-
022	Dépenses imprévues	106 293,99
042	Op ordre de transfert entre sections	336 723,75
043	Op ordre à l'intérieur de la section	-
023	Virement à la section d'investissement	-
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>		<b>2 030 281,74</b>
013	Atténuations de charges	-
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	1 221 615,88
74	Subventions d'exploitation	-
75	Autres produits de gestion courante	16 950,00
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	100,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations	-
042	Op d'ordre de transfert entre sections	86 642,80
043	Op ordre à l'intérieur de la sect d'exploit.	-
002	Excédent antérieur reporté Fonc	704 973,06
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>		<b>2 030 281,74</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>

BUDGET PRIMITIF 2018 -

EAU REGIE (suite)

SYNTHESE INVESTISSEMENT

Imputation	opérations	Libellé	DEPENSES	RECETTES	BILAN
001		Déficit reporté N-1	- €		- €
1641		Emprunts	68 480,00 €		68 480,00 €
13911		Amortissement des subventions	63 602,80 €		63 602,80 €
020		Dépenses imprévues	82 000,00 €		82 000,00 €
001		Excédent d'investissement reporté		769 192,22 €	769 192,22 €
021		Virement de la section de fonctionnement		- €	- €
08		Amortissements		313 773,75 €	313 773,75 €
<b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>			<b>214 172,80 €</b>	<b>1 082 965,97 €</b>	<b>868 795,17 €</b>
	100	Equipeement service Eau	42 000,00 €		42 000,00 €
	100	Véhicule	3 500,00 €		3 500,00 €
	100	Equipeement service Eau	9 000,00 €		9 000,00 €
	100	Matériel (tronçonneuse+turbidimètre+nitramètre)	6 000,00 €		6 000,00 €
	101	Rénoov reseau AEP rue Tanquerel et Bd Providence Meslay	117 696,00 €	25 051,00 €	92 645,00 €
	102	Création branchement AEP 19 rue Chevrenil Meslay	5 810,00 €		5 810,00 €
	103	Achat compteurs Eau SLAEP Meslay Ouest	10 000,00 €		10 000,00 €
	104	Travaux station pompage et Château d'eau Meslay Ouest	13 925,00 €		13 925,00 €
	105	Réha Château Eau Villiers Meslay Ouest	150 000,00 €		150 000,00 €
	105	Travaux réseau Meslay Ouest	188 510,00 €	74 500,00 €	114 010,00 €
	106	Interconnexion Entrammes Meslay Ouest	6 000,00 €	70 190,00 €	64 190,00 €
	107	Extension bureau Eau/Assai Atelier technique (70 %)	5 600,00 €		5 600,00 €
		Achat terrain BAC Moulin de Rousson Saulges	104 614,00 €	48 306,00 €	56 308,00 €
	109	Station de pompage Juigné Maisonnelles	80 000,00 €		80 000,00 €
	110	Débimètre VEG	9 000,00 €	1 800,00 €	7 200,00 €
	111	Réha réseau; Ruillé	95 000,00 €		95 000,00 €
	114	Station Moulin de Rousson Saulges (filtres)	100 000,00 €	35 000,00 €	65 000,00 €
	115	Etudes faisabilité Interconnexion Préaux	20 000,00 €	7 000,00 €	13 000,00 €
	116	Etudes faisabilité Interconnexion entre Moulin, Rousson et Chéméré	20 000,00 €	7 000,00 €	13 000,00 €
	117	Supervision SOFREL et débimètre	40 000,00 €	14 000,00 €	26 000,00 €
	118	Travaux stations de la Bazouge et Préaux	3 010,00 €	19 000,00 €	15 990,00 €
	119	Travaux réseau; 2019	141 035,17 €		141 035,17 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>			<b>1 170 640,17 €</b>	<b>301 647,00 €</b>	<b>868 795,17 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>			<b>1 384 812,97 €</b>	<b>1 384 612,97 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Le conseil d'exploitation a validé :**

**- le budget primitif de la DSP EAU 2018 présenté ainsi :**

SYNTHESE FONCTIONNEMENT

Chap/art	Libellé	Budget 2018
011	Charges à caractère général	58 484,54
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 400,00
014	Atténuations de produits	-
65	Autres charges de gestion courante	10 260,00
66	Charges financières	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 770,00
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations	-
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	-
022	Dépenses imprévues	6 751,00
042	Op ordre de transfert entre sections	106 094,62
043	Op ordre à l'intérieur de la section	-
023	Virement à la section d'investissement	206 667,61
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>		<b>410 427,77</b>
Chap/art	Libellé	Budget 2018
013	Atténuations de charges	-
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	206 290,65
74	Subventions d'exploitation	-
75	Autres produits de gestion courante	4 880,00
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	-
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations	-
042	Op d'ordre de transfert entre sections	19 280,80
043	Op ordre à l'intérieur de la sect d'exploit.	-
002	Excédent antérieur reporté Fonc	179 976,32
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>		<b>410 427,77</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>

**BUDGET PRIMITIF 2018 - EAU DSP (suite)**

SYNTHESE INVESTISSEMENT

Imputation	opérations	Libellé	DEPENSES	RECETTES	BILAN
001		Déficit reporté N-1	71 231,08		71 231,08
1641		Emprunts	53 782,00		53 782,00
13911		Amortissement des subventions	19 280,80		19 280,80
020		Dépenses imprévues	19 532,00		19 532,00
001		Excédent d'investissement reporté		- €	-
021		Virement de la section de fonctionnement		206 667,61 €	206 667,61
1068		Excédent de fonctionnement Capitalisé		- €	-
1641		Emprunts		- €	-
28		Amortissements		106 094,62 €	106 094,62
<b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>			<b>183 826,88</b>	<b>312 762,23</b>	<b>148 939,35</b>
	300	Achat terrain Le Grand Rousson SIAEP Ballée	30 000,00	23 880,00	6 120,00 €
	301	Travaux réseau eau SIAEP Ballée	9 800,00		9 800,00 €
	302	Travaux de Limière SIAEP Ballée	1 020,00		1 020,00 €
	303	Travaux St Loup SIAEP Ballée	8 000,00		8 000,00 €
	304	Réha station pompage SIAEP Ballée	74 495,00		74 495,00 €
	305	Pose débitmètre CE des Bordeaux Grez SIAEP Grez	18 094,00	14 473,00	3 621,00 €
	306	Réha réseau rue Villebois Mareuil Grez SIAEP Grez	43 992,00	11 280,00	32 712,00 €
	307	Réha réseau rue Libération Grez SIAEP Grez	11 700,00		11 700,00 €
	308	Réha réseau La petite Bourdinnière Bazougers SIAEP Argentré	5 532,55		5 532,55 €
	309	Réha réseau Lot le Prieuré Bazougers SIAEP Argentré	2 400,00		2 400,00 €
	310	Réha réseau Rue St Georges Bazougers SIAEP Argentré	1 612,80	8 077,00	6 464,20 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>			<b>208 648,36</b>	<b>67 710,00</b>	<b>148 939,35</b>
<b>TOTAL DE L'INVESTISSEMENT</b>			<b>370 472,23</b>	<b>370 472,23</b>	<b>0,00</b>

## 2) Modification du règlement du service sur la partie facturation

### Le conseil d'exploitation a validé la modification du règlement

#### EXTRAIT DU REGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU

Le règlement était rédigé ainsi :

« La facturation se fera en deux fois :

- mois de mai : ce montant comprend l'abonnement correspondant au semestre en cours, ainsi qu'une consommation estimée calculée sur la base de 30 % des consommations de l'année précédente.
- mois de novembre : ce montant comprend l'abonnement correspondant au semestre en cours, ainsi que la consommation de l'année écoulée déduction faite de l'acompte facturé au semestre précédent. «

Après rencontre avec le prestataire informatique INCOM, fournisseur du logiciel de gestion et de facturation, le Président propose de modifier l'article concernant la facturation de la façon suivante :

La facturation se fera en deux fois :

- mois de mai : ce montant comprend l'abonnement correspondant au semestre en cours, ainsi qu'une consommation calculée sur un index estimé à partir de la consommation de référence de l'abonné
- mois de novembre : ce montant comprend l'abonnement correspondant au semestre en cours, ainsi que la consommation calculée entre l'index estimé et l'index réel

### 3) Présentation du logo du service des eaux

Le conseil d'exploitation a validé le logo du service des eaux.



### 4) Questions diverses

#### 4-1) contrôle des poteaux incendie

Le conseil d'exploitation a validé le principe de continuer à faire contrôler les poteaux d'incendie dans les communes par les agents du service des eaux de la communauté de communes

### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Il est précisé que l'opération achat de terrain BAC Moulin de Rousson à Saulges comprend l'achat de 27ha qui vont faire l'objet d'un bail environnemental avec l'exploitant, ceci devant améliorer la teneur en nitrates des eaux.
- Ludovic Pennel déclare ne pas prendre part au vote afin d'éviter un conflit d'intérêts

### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :**

- ⇒ Valide la reprise des résultats de clôture 2017 en section de fonctionnement et d'investissement.
- ⇒ Valide l'état pluriannuel des emprunts.
- ⇒ Valide la règle de calcul des provisions.
- ⇒ Valide le principe de facturation de l'abonnement restant à recouvrer de l'année 2017 sur la facture d'eau du 1<sup>er</sup> semestre 2018.
- ⇒ Valide la participation pour les travaux d'alimentation en eau potable des lotissements :
  - ✚ Laisser la maîtrise d'ouvrage aux communes (ou lotisseurs privés) pour les travaux (pour les petites opérations, la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pourra assurer la maîtrise d'œuvre).
  - ✚ Les communes (ou lotisseurs privés) prennent en charge 100% du montant des travaux y compris les frais de maîtrise d'œuvre.
  - ✚ La Communauté de Communes établira un cahier des charges et assurera un suivi régulier des travaux.
- ⇒ Valide les tarifs de participation pour les travaux de déviation de conduite ;
  - ✚ Hors lotissement : 70% à la charge du demandeur
  - ✚ à l'intérieur d'un lotissement : 100% à la charge du demandeur.
- ⇒ Valide les investissements proposés et notamment l'achat d'un véhicule 206 Peugeot pour le service eau auprès du service « SSIAD » CIAS du Pays de Meslay-Grez, véhicule acheté en 2011 pour sa valeur argus de 3500€ net de TVA.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

## **Dossier N°5 – Rapports budgétaires du conseil d'exploitation Assainissement**

Rapporteur : Jean-luc Landelle, Vice-président en charge du conseil d'exploitation assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse du rapport budgétaire 2018 du conseil d'exploitation assainissement, le rapport budgétaire ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

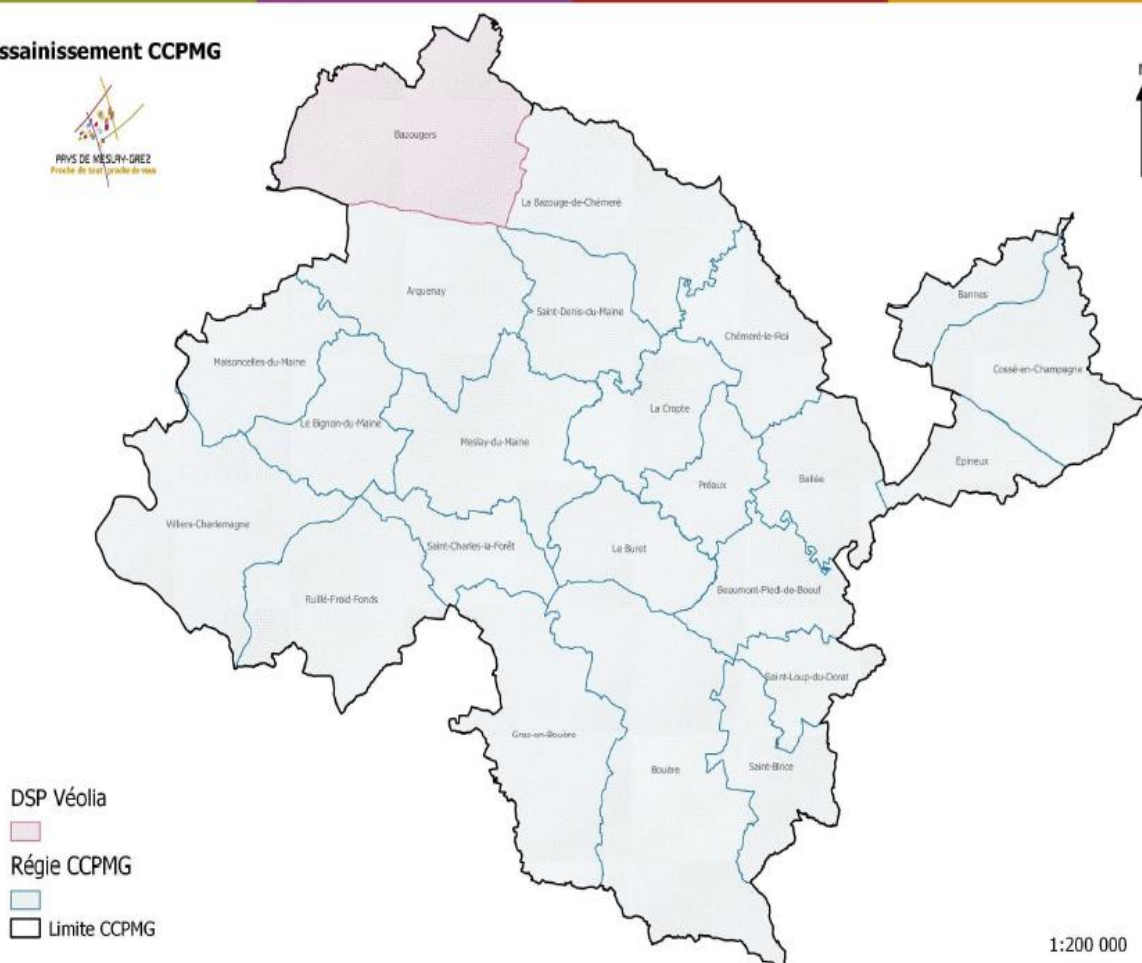


### Compte-rendu du Conseil d'exploitation de la Régie Assainissement

Du 19 MARS 2018



### Assainissement CCPMG



- Une présentation de l'ensemble des projets a été faite aux membres du conseil d'exploitation. Les parties en bleu dans le présent rapport ont fait l'objet d'une proposition et d'une validation par les membres en séance.

# I - BUDGET PRIMITIF 2018

## 1-1 Reprise des résultats

Il est rappelé que les résultats de clôture 2017 des budgets assainissement des communes n'ayant pas été transférés, seuls sont repris ci-dessous les résultats des comptes administratifs gérés par la CCPMG pour les communes de Beaumont-Pied-de-Bœuf, St Brice et St Loup du Dorat et le SPANC

### Compte Administratif 2017 et Compte de gestion du receveur

#### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		116 790,27 €		41 757,13 €	0,00 €	158 547,40 €
Opérations de l'exercice	-106 384,33 €	91 826,00 €	-50 102,36 €	47 668,56 €	-156 486,69 €	139 494,56 €
<b>TOTAUX</b>	<b>-106 384,33 €</b>	<b>208 616,27 €</b>	<b>-50 102,36 €</b>	<b>89 425,69 €</b>	<b>-156 486,69 €</b>	<b>298 041,96 €</b>
Résultats de clôture	0,00 €	102 231,94 €	0,00 €	39 323,33 €	0,00 €	141 555,27 €
Restes à réaliser				0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES avec RAR</b>	<b>-106 384,33 €</b>	<b>208 616,27 €</b>	<b>-50 102,36 €</b>	<b>89 425,69 €</b>	<b>-156 486,69 €</b>	<b>298 041,96 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>102 231,94 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>39 323,33 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>141 555,27 €</b>

Au vu des résultats du compte administratif 2017, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats sur le budget

Assainissement Régie de la façon suivante :

#### FONCTIONNEMENT

compte 002	Excédent Fonctionnement	102 231,94 €
	Déficit Fonctionnement	- €

#### INVESTISSEMENT

compte 1068	Excédent de fonctionnement	
compte 001	Excédent d'investissement	39 323,33 €
	Déficit d'investissement	

## 1-1 Reprise des résultats

Compte Administratif 2017 et Compte de gestion du receveur

BUDGET ANNEXE SPANC

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		728,39			0,00	728,39
Opérations de l'exercice	-15 672,24	13 600,00			-15 672,24	13 600,00
<b>TOTAUX</b>	<b>-15 672,24</b>	<b>14 328,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-15 672,24</b>	<b>14 328,39</b>
Résultats de clôture	-1 343,85	0,00		0,00	-1 343,85	0,00
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES avec RAR</b>	<b>-15 672,24</b>	<b>14 328,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-15 672,24</b>	<b>14 328,39</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>-1 343,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 343,85</b>	<b>0,00</b>

Au vu des résultats du compte administratif 2017, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats sur le budget Assainissement Régie de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		
compte 002	Excédent Fonctionnement	- €
	Déficit Fonctionnement	- 1 343,85 €
INVESTISSEMENT		
compte 1068	Excédent de fonctionnement	
compte 001	Excédent d'investissement	- €
	Déficit d'investissement	- €

## 1-2 Présentation de l'état pluriannuel par emprunt

BUDGET	EMPRUNTS	2017	2018	2019	2020	2021
ASSAINISSEMENT REGIE	STATION EPURATION VILLIERS	8 352,51 €	8 352,51 €	8 352,51 €	8 352,51 €	8 352,51
	ASSAINISSEMENT LE BIGNON	4 077,08 €	4 077,08 €	4 077,08 €	4 077,08 €	4 077,08
	TRAVAUX LAGUNAGES VAL DU MAINE	- €	14 263,11 €	14 170,00 €	14 040,00 €	13 910,00
	RESEAUX ASSAI VAL DU MAINE (Epineux)	6 192,36 €	6 192,36 €	6 192,36 €	6 192,36 €	6 192,36
	RESEAUX ASSAI ARQUENAY	16 214,37 €	16 214,37 €	16 214,37 €	16 214,37 €	16 214,37
	RESEAUX LA CROPTÉ	1 754,95 €	1 754,95 €	1 754,95 €	1 754,96 €	-
	RESEAUX LA CROPTÉ	3 541,26 €	3 541,26 €	3 541,26 €	3 541,26 €	-
	TRAVAUX RESEAUX CCPMG 1ère TRANCHE	20 140,25 €	19 031,56 €	18 524,45 €	18 017,34 €	17 510,23
	STATION EPURATION GREZ EN BOUERE	10 796,13 €	10 796,13 €	10 796,13 €	10 796,13 €	10 796,13
	RESEAUX ASSAINISSEMENT LE BURET	5 057,56 €	5 057,56 €	5 057,56 €	5 057,56 €	5 057,56
	RESEAUX ASSAINISSEMENT PREAUX	2 239,16 €	2 239,16 €	2 239,16 €	2 239,16 €	2 239,16
	TX EXTENSION LAGUNE MAISONCELLES	8 889,92 €	8 889,92 €	8 889,92 €	4 445,07 €	-
	STATION EPURATION ET RESEAUX BOUERE	- €	14 873,69 €	14 999,36 €	14 999,36 €	14 999,36
	RESEAUX ASSAINISSEMENT CHEMERE	9 404,34 €	9 195,23 €	8 986,14 €	8 777,03 €	8 567,94
	RESEAUX ASSAINISSEMENT COSSE EN CHAMPAGNE T 3 +	2 847,58 €	2 935,05 €	3 040,07 €	3 148,94 €	-
	STATION EPURATION MESLAY	27 368,90 €	27 368,90 €	26 802,14 €	26 235,37 €	25 668,61
	RESEAUX ASSAINISSEMENT CENTRE MESLAY	2 652,92 €	2 652,92 €	2 652,92 €	- €	-
	RESEAUX ASSAINISSEMENT MESLAY	15 614,60 €	15 242,77 €	14 870,96 €	14 499,12 €	14 127,28
	RESEAUX ASSAINISSEMENT MESLAY	3 004,94 €	3 004,94 €	3 004,94 €	3 004,94 €	3 004,94
RESEAUX ASSAI BD PROVIDENCE ET RTE SABLE MESLAY	6 955,58 €	6 955,58 €	6 955,58 €	6 955,58 €	6 955,58	
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT REGIE</b>	<b>155 104,41 €</b>	<b>182 639,05 €</b>	<b>181 121,86 €</b>	<b>172 348,14 €</b>	<b>157 673,11</b>	
<i>Variation par rapport à N-1</i>	- €	27 534,64 €	- 1 517,19 €	- 8 773,72 €	- 14 675,03	

Le conseil d'exploitation a validé :

- La reprise des résultats de clôture 2017 en sections de fonctionnement et investissement
- L'état pluriannuel des emprunts

## 1-3 Présentation des provisions

### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

#### Etat des provisions

Comptes	2013	2014	2015	2016	2017	2018
report au 1/01	- €	8 543,79 €	6 393,83 €	9 713,80 €	12 056,46 €	15 171,50 €
6817	10 000,00 €	- €	4 315,00 €	3 080,00 €	3 700,00 €	1 746,00 €
7817	1 456,21 €	2 149,96 €	995,03 €	737,34 €	584,96 €	16 917,00 €
solde au 31/12	8 543,79 €	6 393,83 €	9 713,80 €	12 056,46 €	15 171,50 €	0,50 €

#### Règle de provisions que l'on pourrait appliquer :

exercices		Pourcentage de la provision retenue	Montant des restes TTC au 31/12/2017	Montant de la provision
N-7	2011	100%	239,81 €	239,81 €
N-6	2012	50%	816,80 €	408,40 €
N-5	2013	50%	860,16 €	430,08 €
N-4	2014	50%	982,41 €	491,21 €
N-3	2015	12,5%	1 404,88 €	175,61 €
N-2	2016	12,5%	2 903,72 €	362,97 €
N-1	2017	0%	6 993,18 €	- €
<b>MONTANT DE LA PROVISION 2018</b>				<b>1 745,11 €</b>
Arrondi à				<b>1 746,00 €</b>

Le Conseil d'exploitation a validé la règle de calcul des provisions

## II – PARTICIPATION DES COMMUNES AUX TRAVAUX EAUX USEES DANS LES LOTISSEMENTS

Le Conseil d'exploitation a validé le principe suivant :

- Laisser la maîtrise d'ouvrage aux communes (ou lotisseurs privés) pour les travaux de réseaux eaux usées dans les lotissements
  - Pour des petites opérations, la CCPMG pourra assurer la maîtrise d'œuvre
- Les communes (ou lotisseurs privés) prennent en charge 100 % du montant des travaux y compris les frais de maîtrise d'œuvre
- La Communauté de Communes établira un cahier des charges et assurera un suivi régulier des travaux

## III – PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE DEVIATION DES RESEAUX EAUX USEES

Le Conseil d'exploitation a validé les tarifs de participation comme suit :

- Pour une déviation hors lotissement : 70 % à la charge du demandeur
- Pour une déviation à l'intérieur d'un lotissement : 100 % à la charge du demandeur

## IV – INSTAURATION DE DIVERS TARIFS POUR FACTURATION AUX ABONNES

### 4-1

Tarif PAC :  
Participation  
pour  
l'assainissement  
collectif

Tarifs existants  
au 1<sup>er</sup> janvier  
2018

	Frais d'accès	PAC
ARQUENAY	0,00 €	4 000,00 €
BANNES	NC	NC
BAZOUGERS "DSP Véolia"	Bpu DSP	NC
BEAUMONT PIED DE BŒUF	NC	1 500,00 €
BOUERE	75,00 €	1 900,00 €
CHEMERE LE ROI	0,00 €	1 500,00 €
COSSE EN CHAMPAGNE	NC	NC
GREZ EN BOUERE	NC	1 500,00 €
LA BAZOUGE DE CHEMERE	0,00 €	0,00 €
LA CROPTÉ	taxe 1%	NC
LE BIGNON DU MAINE	NC	NC
LE BURET	NC	NC
MAISONCELLES DU MAINE	50,00 €	NC
MESLAY DU MAINE	616,00 €	1 000,00 €
PREAUX	NC	1 000,00 €
RUILLE FROID FONDS	NC	NC
SAINT BRICE	NC	1 500,00 €
SAINT CHARLES LA FORET	NC	686,00 €
SAINT DENIS DU MAINE	NC	1 500,00 €
SAINT LOUP DU DORAT	NC	1 500,00 €
VAL DU MAINE "Epineux "	NC	NC
VAL DU MAINE " Ballée" DSP Saur		
VILLIERS CHARLEMAGNE	NC	1 200,00 €
CCPMG	0,00 €	1 500,00 €

Le Conseil d'exploitation a validé le tarif de participation pour un raccordement eaux usées à :

- 1 500 € TTC soit 1 363,65 € HT par raccordement à effet du 1<sup>er</sup> AVRIL 2018 (TVA 10 %)

Pour tout raccordement réalisé postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte, la Collectivité peut se charger, à la demande du propriétaire, de l'exécution de la partie du branchement nouveau situé sous la voie publique jusque y compris le regard le plus proche des limites du domaine public.

La collectivité est autorisée conformément à l'article L 1331-2 du Code de la Santé Publique, à se faire rembourser par le propriétaire :

- De tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux dès lors que le dit branchement ne concerne qu'un seul usager
- si le coût de ce raccordement est supérieur au montant de la PAC dans la limite de 80 % du montant d'un branchement assainissement non collectif

## V – PROCEDURE DE CONTROLE DES INSTALLATIONS EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**Par 2  
personnes  
agent et  
(ou) élu**

- 1 - Prise de rendez-vous avec le demandeur du contrôle d'assainissement collectif.
- 2 – Visite du bien immobilier : toutes les pièces et dépendances.
- 3 – Recensement de toutes les évacuations d'eaux usées.
- 4 - Recherche des boîtes de branchement eaux usées et eaux pluviales.
- 5 – Vérification du raccordement de la boîte de branchement EU au réseau d'eaux usées.
- 6 – Versement de la fluorescéine diluée par un agent dans les évacuations (évacuation par évacuation).
- 7 – Contrôle par un agent sur les boîtes de branchement.
- 8 – Vérification sur la boîte de branchement de l'arrivée de la fluorescéine.
- 9 – Validation de la conformité du raccordement du bien immobilier au réseau d'eaux usées.
- 10 – Signature de l'attestation par le demandeur et l'agent référent.
- 11 – Signature du certificat par le Président du Conseil d'Exploitation
- 12 – Transmission du certificat au demandeur

### MODELE

#### DEMANDE DE CONTRÔLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Demandeur : .....  
 Téléphone : .....  
**Adresse propriété :** .....  
**Commune :** .....  
 Propriétaire : .....  
 Tél : ..... Mail : .....  
 Adresse de facturation : .....  
 Références cadastrales : section ..... n°: .....  
**Date de la demande :** .....  
**Date du rendez-vous :** .....  
**Heure de début :** ..... **Heure de fin :** .....

Est desservie par le réseau de collecte des **eaux usées**  
 Est raccordée au réseau de collecte des **eaux usées**  
 N'est pas raccordée au réseau de collecte des **eaux usées**  
 Le raccordement au réseau de collecte des **eaux usées** est conforme  
 Le raccordement au réseau de collecte des **eaux usées** n'est pas conforme  
 Est desservie par le réseau de collecte des **eaux pluviales**  
 Est raccordée au réseau de collecte des **eaux pluviales**  
 N'est pas raccordée au réseau de collecte des **eaux pluviales**  
 Le raccordement au réseau de collecte des **eaux pluviales** est conforme  
 Le raccordement au réseau de collecte des **eaux pluviales** n'est pas conforme  
 L'anomalie suivante a été constatée : .....  
 .....  
 .....  
 .....

**Signatures :**

Nom du propriétaire  
Ou du demandeur

Nom de l'agent référent CCPMG

Nom de l'agent communal  
ou de l'élu

Temps passé par l'agent communal : .....

## Tarif de contrôle d'une installation assainissement collectif

Le Conseil d'exploitation a validé le tarif de :

- La participation à 100 € TTC soit 90,91 € HT (TVA 10 %) par contrôle à effet du 1<sup>er</sup> AVRIL 2018

## VI – PAIEMENT DE LA REDEVANCE MODERNISATION DES RESEAUX A L'AGENCE DE L'EAU SE RAPPORTANT A L'ANNEE 2017

Le Conseil d'exploitation souhaite apporter une confirmation pour toutes les communes :

- La redevance Modernisation des réseaux prélevée sur les factures des abonnés en 2017 a été encaissée par les communes. Les communes doivent faire les déclarations correspondantes et verser les sommes perçues à l'Agence de l'eau sur leur budget 2018

Les tarifs assainissement 2018 sont présentés ci-dessous :

ASSAINISSEMENT					
POUR INFO NOM DES SYNDICATS QUI ONT TRANSMIS LES DONNEES DES CONSOMMATIONS EAU					
TARIFS HT					
		2017		2018	
		ABONNEMENT ANNUEL	TARIF AU M3	ABONNEMENT ANNUEL	TARIF AU M3
SIAEP MESLAY OUEST LA CROÏPTE	ARQUENAY	60,00	1,00	60,00	1,00
	LA CROÏPTE	75,00	0,95	75,00	0,95
	LA BAZOUÏE DE CHEMERE	37,00	0,60	37,00	0,60
	LE BURET	52,00	0,75	52,00	0,75
	LE BIGNON DU MAINE	102,87	1,28	102,87	1,28
	MAISONCELLES DU MAINE	52,57	0,67	53,62	0,68
	RUILLE FROID FONDS	50,00	0,75	50,00	0,75
	ST CHARLES LA FORET	0,00	0,70	0,00	0,70
	ST DENIS DU MAINE	44,00	0,55	44,00	0,55
	VILLIERS CHARLEMAGNE	48,00	0,67	48,00	0,67
SIAEP COSSE	COSSE EN CHAMPAGNE	90,00	1,20	90,00	1,20
	EPINEUX LE SEGUIN VAL DU MAINE	88,00	1,10	88,00	1,10
	BANNES	38,00	0,50	38,00	0,50
SIAEP CHEMERE	CHEMERE LE ROI	77,00	1,00	77,00	1,00
MESLAY	MESLAY DU MAINE	48,00	TRANCHE	48,00	TRANCHE
PREAUX	PREAUX	83,00	1,05	83,00	1,05
SIAEP GREZ STGS	GREZ EN BOUIERE	67,44	0,90	67,44	0,90
	BOUIERE	39,30	1,46	39,30	1,46
	ST BRICE	82,00	1,10	82,00	1,10
SIAEP BALLEE SAUR	BEAUMONT PIED DE BICELIF	82,00	1,10	82,00	1,10
	ST LOUP DU DORAT	82,00	1,10	82,00	1,10
	BALLEE VAL DU MAINE	73,14	1,07	73,14	1,07

1 à 25 m3	0,22
26 à 50 m3	0,72
51 à 75 m3	0,89
76 à 100 m3	0,97
101 à 125 m3	1,02
126 et plus	1,16

Les factures du 1<sup>er</sup> semestre 2018 (début juin) comprendront :

- l'abonnement du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018
- Un acompte sur consommation calculé entre le dernier index facturé et un index estimé

Les factures du 2<sup>nd</sup> semestre (début novembre) comprendront :

- l'abonnement du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018
- La consommation entre l'index estimé et l'index réel (relevés des compteurs du 01/09/2018 au 20/10/2018)

## VII – PRESENTATION DU BUDGET 2018

### 7-1 Budget primitif REGIE

Le conseil d'exploitation a validé le budget primitif 2018 de la Régie assainissement présenté ainsi :

**SECTION DE  
FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	Budget 2018	ASSAI COLLECTIF	SPANC
011	Charges à caractère général	230 326,00	229 196,00	1 130,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	153 733,00	141 200,00	12 533,00
014	Atténuations de produits	4 800,00	4 800,00	-
65	Autres charges de gestion courante	25 927,00	25 917,00	10,00
66	Charges financières	51 646,00	51 646,00	-
67	Charges exceptionnelles	1 480,00	1 380,00	100,00
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations	-	-	-
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	-	-	-
022	Dépenses imprévues	35 093,00	34 884,85	208,15
042	Op ordre de transfert entre sections	294 717,84	294 717,84	-
002	Déficit antérieur reporté Fonc	1 343,85	-	1 343,85
023	Virement à la section d'investissement	65 154,75	65 154,75	-
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE</b>		<b>864 221,44</b>	<b>848 896,44</b>	<b>15 325,00</b>

Chapitre	Libellé	Budget 2018	ASSAI COLLECTIF	SPANC
013	Atténuations de charges	-	-	-
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	577 430,00	566 015,00	11 415,00
74	Subventions d'exploitation	3 900,00	-	3 900,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	-	10,00
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations	-	-	-
042	Op d'ordre de transfert entre sections	180 649,50	180 649,50	-
043	Op ordre à l'intérieur de la sect d'exploit.	-	-	-
002	Excédent antérieur reporté Fonc	102 231,94	102 231,94	-
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE</b>		<b>864 221,44</b>	<b>848 896,44</b>	<b>15 325,00</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF					
Imputation	opérations	Libellé	Dépenses	Recettes	Bilan
001		Déficit reporté N-1	-		-
16		Remboursement de la dette	132 209,58		132 209,58
1391		Amortissement des subventions	163 732,50		163 732,50
13141		Provision sur subvention à percevoir sur paiement 2017	130 000,00		130 000,00
020		Dépenses imprévues	15 342,84		15 342,84
001		Excédent d'investissement reporté		39 323,33	39 323,33
021		Virement de la section de fonctionnement		65 154,75	65 154,75
1641		Emprunts		-	-
28		Amortissements		292 971,84	292 971,84
<b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>			<b>441 284,92</b>	<b>397 449,92</b>	<b>- 43 835,00</b>
	200	Equipement service Assainissement (logiciel)	13 000,00		13 000,00
	200	Equipement service Assainissement (informatique)	3 600,00		3 600,00
	200	Equipement service Assainissement (karcher eau chaude-pompe)	32 000,00		32 000,00
	201	Réfection réseau EP au parc des sports Meslay	-		-
	202	Fourniture et pose pompe Salmon Station Epuration Meslay	2 194,00		2 194,00
	203	Construction station épuration Bouère	268 000,00	292 660,00	24 560,00
	204	Réseaux assainissement Bouère	631,00	86 930,00	86 299,00
	205	Etude diagnostic système Assai collectif St Denis	16 225,00	17 305,00	1 080,00
	206	Etude diagnostic système Assai collectif Ruillé	16 075,00	19 165,00	3 090,00
	207	Etude diagnostic système Assai collectif La Bazouge	20 000,00	16 000,00	4 000,00
	209	Fin des travaux Esplanade des Gds Jardins Meslay	8 000,00		8 000,00
	212	Réhabilitation du réseau unitaire St Denis	30 000,00	24 000,00	6 000,00
	213	Extension bureau Eau/Assai Atelier technique (30 %)	2 400,00		2 400,00
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>			<b>412 125,00</b>	<b>455 960,00</b>	<b>43 835,00</b>
<b>TOTAL DE L'INVESTISSEMENT</b>			<b>853 409,92</b>	<b>853 409,92</b>	<b>0,00</b>

**7-2 Budget primitif DSP**

Le conseil d'exploitation a validé le budget primitif 2018 de l'assainissement DSP présenté ainsi :



SYNTHESE FONCTIONNEMENT		
Chap/ art	Libellé	Budget 2018
011	Charges à caractère général	13 330,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 060,00
014	Atténuations de produits	-
65	Autres charges de gestion courante	20,00
66	Charges financières	-
67	Charges exceptionnelles	20,00
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations	-
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	-
022	Dépenses imprévues	405,00
042	Op ordre de transfert entre sections	8 150,00
043	Op ordre à l'intérieur de la section	-
023	Virement à la section d'investissement	2 975,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>		<b>27 960,00</b>
013	Atténuations de charges	-
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	25 000,00
74	Subventions d'exploitation	-
75	Autres produits de gestion courante	-
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	-
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations	-
042	Op d'ordre de transfert entre sections	2 960,00
043	Op ordre à l'intérieur de la sect d'exploit.	-
002	Excédent antérieur reporté Fonc	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>		<b>27 960,00</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>-</b>

SYNTHESE INVESTISSEMENT					
Imputation	opérations	Libellé	DEPENSES	RECETTES	BILAN
001		Déficit reporté N-1	-		-
13911		Amortissement des subventions	2 960,00		-2 960,00
020		Dépenses imprévues	1 965,00		-1 965,00
001		Excédent d'investissement reporté	-		-
021		Virement de la section de fonctionnement	-	2975	2 975,00
281311		Amortissements		8 150,00	8 150,00
<b>TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES</b>			<b>4 925,00</b>	<b>11 125,00</b>	<b>6 200,00</b>
	400	Equipement service Assai DSP	1 200,00		-1 200,00
	401	Diagnostic Bazougers	25 000,00	20 000,00	-5 000,00
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>			<b>26 200,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>-6 200,00</b>
<b>TOTAL DE L'INVESTISSEMENT</b>			<b>31 125,00</b>	<b>31 125,00</b>	<b>-</b>

## VIII – POINT SUR LE REGLEMENT DU SERVICE A MODIFIER POUR LA FACTURATION

### Le conseil d'exploitation a validé la modification du règlement

#### EXTRAIT DU REGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU

Le règlement était rédigé ainsi :

« La facturation se fera en deux fois :

- mois de mai : ce montant comprend l'abonnement correspondant au semestre en cours, ainsi qu'une consommation estimée calculée sur la base de 30 % des consommations de l'année précédente.
- mois de novembre : ce montant comprend l'abonnement correspondant au semestre en cours, ainsi que la consommation de l'année écoulée déduction faite de l'acompte facturé au semestre précédent. «

Après rencontre avec le prestataire informatique INCOM, fournisseur du logiciel de gestion et de facturation, le Président propose de modifier l'article concernant la facturation de la façon suivante :

La facturation se fera en deux fois :

- mois de mai : ce montant comprend l'abonnement correspondant au semestre en cours, ainsi qu'une consommation calculée sur un index estimé à partir de la consommation de référence de l'abonné
- mois de novembre : ce montant comprend l'abonnement correspondant au semestre en cours, ainsi que la consommation calculée entre l'index estimé et l'index réel

## IX – PRESENTATION DU LOGO DU SERVICE DES EAUX

Le conseil d'exploitation a validé le logo du service des eaux



**Service des eaux**  
du Pays de Meslay-Grez

Tel : **02 43 90 53 48**

## X – QUESTIONS DIVERSES

10-1 : Observation de M. Jérémy BERTREL concernant l'article 12 des statuts qui stipule que « les fonctions de membres du conseil d'exploitation sont gratuites » et ajoute que le Président du Conseil d'exploitation perçoit une indemnité de fonction

\* Le conseil d'exploitation valide la proposition de modifier les statuts qui pourront stipuler à l'article 8 que le Président du conseil d'exploitation perçoit une indemnité de fonction de vice-président de la Communauté de communes.

10-2 : Observation de M. Daniel HUBERT concernant le rapport technique suite à la visite de surveillance du poste de relèvement de BEAUMONT-PIED-DE-BŒUF effectué par JOUSSE le 7/11/2017.

Olivier COTTEREAU, Directeur du service des eaux répond qu'après renseignements pris auprès de l'entreprise JOUSSE, cette dernière préconise d'attendre la fin de vie de la pompe afin de procéder à son remplacement. Il ajoute que le changement de la garniture mécanique occasionnerait des frais supplémentaires et que le fait qu'elle soit détériorée n'affecte pas le bon fonctionnement du poste. L'hydrocurage du poste sera réalisé 2 fois par an comme le stipule le rapport JOUSSE.

#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Pascal Gangnat, maire de Beaumont Pied de Bœuf revient sur la question du poste de refoulement de Beaumont Pied de Bœuf et indique que c'est un dossier qu'il est important de régler du fait qu'un dysfonctionnement de la pompe peut occasionner l'inondation de la place du lavoir et donc d'importants nettoyages de ladite place. Il va adresser un courrier recommandé à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.
- Le président rappelle que chaque poste de refoulement possède deux pompes et que la probabilité pour qu'elles tombent en panne en même temps est faible. Pour autant, il va demander au service de suivre attentivement ce dossier.

#### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide la reprise des résultats de clôture 2017 en section de fonctionnement et d'investissement.
- ⇒ **Valide l'état pluriannuel des emprunts.**
- ⇒ **Valide la participation des communes aux travaux de réseaux eaux usées dans les lotissements :**
  - ✚ **Laisser la maîtrise d'ouvrage aux communes (et lotisseur privé) pour les travaux de réseaux eaux usées dans les lotissements (pour des petites opérations, la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pourra assurer la maîtrise d'œuvre).**
  - ✚ **Les communes (ou lotisseurs privés) prennent en charge 100% du montant des travaux y compris les frais de maîtrise d'œuvre.**
  - ✚ **La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez établira un cahier des charges et assurera un suivi régulier des travaux.**
- ⇒ **Valide les tarifs de participation pour les travaux de déviation de conduite :**
  - ✚ Hors lotissement : 70% à la charge du demandeur
  - ✚ à l'intérieur d'un lotissement : 100% à la charge du demandeur.
- ⇒ **Valide le tarif de la participation pour l'assainissement collectif à 1500€ TTC (1363.65€ HT) par raccordement à effet du 1<sup>er</sup> avril 2018.**
- ⇒ **Valide la procédure de contrôle des installations en assainissement collectif et le tarif fixé à 100€ TTC (90.90€ HT) par contrôle à effet du 1<sup>er</sup> avril 2018.**
- ⇒ **Vote le budget primitif de la régie assainissement 2018**
- ⇒ **Vote le budget primitif de la DSP Assainissement**
- ⇒ **Valide la modification du règlement et valide le logo du service des eaux**
- ⇒ **Valide la modification des statuts concernant l'indemnité de fonction du Président du Conseil d'exploitation.**
- ⇒ **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.**

## **Dossier N°6 – Rapports budgétaires Bureau - Administration Générale**

Rapporteur : le président Bernard Boizard en charge du Bureau et de l'administration générale de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2018 du Bureau et de l'administration générale, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

### **SYNTHÈSE des rapports budgétaires**



**X – Administration  
Générale**

**ACTIONS : ADAPTATION ET MISE EN ŒUVRE D'OUTILS DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT**

**A - Ambition du programme**

- Adapter les compétences de la Communauté de Communes aux besoins et aux législations en cours
- Favoriser un développement équilibré du territoire, par la mise en place de document d'orientation en matière d'urbanisme et par une politique de développement local active
- Soutien au développement équilibré des 22 communes par l'attribution de Fonds de concours

**B - Objectifs 2018**

- Mise en œuvre du Contrat de territoire du Conseil Départemental, Contrat Territoires-Région 2020, du Contrat de Plan Etat-Région et du Contrat de Ruralité de l'Etat
- Poursuite de l'élaboration du PLUi
- Mise en œuvre du nouveau règlement des Fonds de concours 2017-2020

**C - Moyens mis en œuvre**

Rapport X – 01

**CONTRATS**

**Contrat Territoires-Région (CTR) 2020**

- Le 16 décembre 2016, La Région des Pays de la Loire a approuvé sa nouvelle politique contractuelle régionale 2017-2020. Trois principes ont guidé l'élaboration de cette politique : l'équité territoriale, la liberté locale et l'efficacité régionale.
- En ce qui concerne la dotation, le Pays de Meslay-Grez dispose d'une enveloppe de 1 346 000€.
- La commission permanente du Conseil Régional a approuvé le Contrat Territoire Région 2020 du Pays de Meslay-Grez lors de sa séance du 17 novembre 2017.

**Contrat de Plan Etat-Région**

- Une convention d'objectifs tripartite reprenant l'ensemble des actions a été signée entre l'Etat, la Région et la CCPMG le 9 octobre 2015. Certaines actions du programme ayant été modifiées, un avenant d'ajustement et d'optimisation des crédits a été réalisé. Le Conseil communautaire du 19 décembre 2017 a validé la nouvelle maquette financière.

PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	COUT TOTAL	MAITRE D'OUVRAGE	CPER AVENANT			
				ETAT - CPER (BOP 112)	%	REGION - CPER	%
Création d'espaces commerciaux dans l'ancienne CIS	Commune de Bouère	370 000,00 €	167 960,00 €	139 860,00 €	38%		
Création d'un commerce	Commune de Grez en Bouère	370 000,00 €	230 140,00 €	139 860,00 €	38%		
Construction de 2 modules pour artisans	CCPMG	455 000,00 €	142 415,00 €	102 304,00 €	22%	100 000,00 €	30%
Sentiers de randonnées	CCPMG	35 000,00 €	5 805,00 €	8 195,00 €	23%	19 805,00 €	57%
Schéma local de Transport	CCPMG	10 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €	40%	5 940,00 €	59%
Etude Village vacances de Bouère	CCPMG	10 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €	30%		
Mise en place d'un PLH	CCPMG	20 000,00 €	14 000,00 €			9 471,00 €	30%
Construction de bâtiments à vocation économiques	CCPMG	548 206,00 €	109 641,00 €	73 781,00 €	13%	364 784,00 €	67%
Etude sur la mise en place d'un pôle dédié aux énergies renouvelables	Commune de Grez en Bouère	40 000,00 €	21 000,00 €	19 000,00 €	48%		
Création d'une halle au plan d'eau	Commune de Bouère	76 000,00 €	66 000,00 €	10 000,00 €			
				500 000,00 €		500 000,00 €	

#### Contrat de Ruralité

- Le comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 a décidé la mise en œuvre des contrats de ruralité fondé sur un partenariat entre l'Etat et les EPCI. Il doit coordonner les dispositifs et moyens existants afin de soutenir le développement des territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets au service des habitants et des entreprises.
- Chaque contrat s'articule dans une logique de projet de territoire avec la mise en place d'actions au sein de 6 volets : l'attractivité du territoire / la cohésion sociale / la revitalisation des bourgs-centres / la transition écologique / les mobilités / l'accès aux services et aux soins.
- Les premiers contrats de ruralité courent sur la période 2017-2020 et feront l'objet d'une convention annuelle de financement.
- La signature du contrat de ruralité de la CCPMG a eu lieu le 22 mars 2017. Son annexe financière a été signée le 4 mai 2017.

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeurs
1	Construction d'un Pôle santé Annexe à Villiers-Charlemagne	CCPMG	250 000 €	84 000 €	91 000 €	75 000 €
6	Restructuration de la salle de tennis squash de Meslay du Maine	CCPMG	833 333 €	287 391 €	80 942 € - FSIL/CIR 90 000 € - DETR	375 000 €

il a été acté que les actions fléchées dans le contrat de ruralité seraient des actions portées par la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.

#### CONTRAT DE TERRITOIRE—Conseil Départemental

- Le Département souhaitait intensifier son partenariat avec les EPCI et les communes, en lui donnant une nouvelle impulsion. Cette nouvelle dynamique prend la forme de contrats de territoires.
- Pour les CC, la dotation pour l'enveloppe libre de la CCPMG sera de 148 471,08€/an ou 890 826€ sur 6 ans (cumul possible) .
- Le conseil communautaire, dans sa séance du 10 mai 2016 a validé la maquette
- Depuis, le Conseil Départemental a décidé de ne pas appeler de financement auprès des Communauté de communes pour l'action « Aménagement numérique du territoire ». Lors du DOB 2018, il a été validé les modifications suivantes à la maquette financière :
- Dans le cadre du DOB, il a été proposé :
  - De consacrer une enveloppe supplémentaire de 220 000 € pour les crédits affectés aux fonds de concours, en conservant la logique d'inscrire dans les différents contrats (Région-Etat-département) des actions portées par la communauté de communes.
  - D'affecter 200 000 € sur les gros dossiers routiers identifiés sur notre territoire (sur la partie chantier routier en accompagnement avec le Département).
  - De flécher 40 000 € sur l'informatisation de la gestion des activités jeunesse-périscolaire
  - De flécher 40 000€ sur les actions qui seront mises en place suite au schéma de mobilité et notamment une action mobilité douce.
  - D'augmenter les aides affectés aux dossiers économiques et à la réhabilitation de la salle de tennis.

PROJET	COUT TOTAL	Contrat de territoire (CDS3)	CPER Avenant	REGION PDL		CIR 2017	TOTAL
			ETAT **	CTR 2020	Ligne Sectorielle		
Aménagement numérique du territoire	1 750 000,00 €	- €		- €			- €
travaux routiers - Département		200 000,00 €					200 000,00 €
Création d'un Pôle santé Annexe + agrandissement Meslay	600 000,00 €	50 000,00 €				91 000,00 €	141 000,00 €
Elaboration d'un PLUi	250 000,00 €	100 000,00 €					100 000,00 €
Construction d'un module pour artisans	455 000,00 €		102 304,00 €	216 411,00 €			318 715,00 €
Sentiers de randonnées	40 000,00 €		8 195,00 €	19 805,00 €			28 000,00 €
Schéma local de Transport	14 400,00 €		4 000,00 €		5 940,00 €		9 940,00 €
Mise en œuvre du Schéma Local de Transport	100 000,00 €	40 000,00 €		30 000,00 €			70 000,00 €
Etude Village vacances de Bouère	10 000,00 €		3 000,00 €				3 000,00 €
Mise en place d'un PLH	20 000,00 €				9 471,00 €		9 471,00 €
Viabilisation de ZAE	800 000,00 €	135 826,00 €		240 000,00 €			375 826,00 €
Construction de bâtiments à vocation économiques	548 206,00 €		73 781,00 €	364 784,00 €			438 565,00 €
Construction d'une salle de sports à Bazougers	1 500 000,00 €	75 000,00 €		375 000,00 €			450 000,00 €
Requalification de la salle de tennis intercommunale à Meslay du Maine	1 000 000,00 €	250 000,00 €		200 000,00 €		80 942,00 €	530 942,00 €
Informatisation gestion enfance jeunesse- portail famille	100 000,00 €	40 000,00 €					40 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 187 606,00 €</b>	<b>890 826,00 €</b>	<b>191 280,00 €</b>	<b>1 446 000,00 €</b>	<b>15 411,00 €</b>	<b>171 942,00 €</b>	<b>2 715 459,00 €</b>

- Il est proposé d'envisager l'avenant au Contrat de Territoire et l'évolution des actions dans le cadre du contrat régional sur ces bases en 2018.

#### Conseil de développement

- Actuellement composé de 10 personnes placées sous la responsabilité de Jacques TROUILLARD, il s'est réuni à plusieurs reprises (en 2016 il s'est réuni à 3 reprises) et a été invité à participer à de nombreuses réunions autour du SCOT, du PLUi, de la mise en place du nouveau programme Leader, de réunions sur la mobilité... 4 de ses membres représentent le territoire au sein du Comité de Programmation Leader. C'est l'occasion pour les membres lors de ces réunions, d'exprimer leur regard « citoyen » sur des politiques mises en place.

#### Rapport X – 02 SCOT

- Le Conseil communautaire du 22 mars 2016 a approuvé le projet de SCOT. Le SCOT est devenu exécutoire le 12 juin 2016

#### Rapport X – 03 PLUi

##### Prescription d'un PLUi

- Par délibération en date du 22 décembre 2015, les élus de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez ont décidé de s'engager dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité de son territoire, ce qui permettra de mieux prendre en compte les enjeux actuels à l'échelle du territoire et de mieux exprimer la solidarité des territoires.

##### Etat d'avancée du PLUi

Le PADD a été approuvé en juin 2017

##### AGENDA:

**PLUi:**  
-Travail sur le zonage et règlement jusqu'en Décembre 2018  
-Phase d'arrêt de projet jusqu'en mars 2019  
- Consultation PPA + CDPENAF + enquête publique 2019-2020 (environ 9 mois)

☐ Charte de gouvernance (Rappel)

- Une charte de gouvernance définissant les modalités de concertation entre les communes membres et la communauté de communes a été élaborée et approuvée par le conseil communautaire du 10 novembre 2015 et approuvée par l'ensemble des communes.
- Elle définit les modalités de travail en commun comme autant de garanties apportées à chacune des communes du Pays de Meslay-Grez tout au long de la procédure de co-construction du PLUi.

☐ Documents d'urbanisme en cours

- Avant la prise compétence PLUi par la Communauté de communes, plusieurs communes avaient entrepris la révision ou l'élaboration de leurs documents d'urbanisme sans être approuvés au 1er janvier 2016 :
  - St Denis du Maine : transformation du POS en PLU
  - Le Buret : transformation du POS en carte communale
  - Ballée : révision du PLU
- Depuis, les communes de Le Buret et de Val du Maine ont préféré arrêter la procédure qui était en cours.
- Concernant la commune de St Denis du Maine, il a fait l'objet d'une enquête publique du 19 décembre 2017 au 22 janvier 2018. Le Conseil communautaire dans sa séance du 20 février 2018 a pris acte du rapport du commissaire enquêteur, de l'avis favorable du Conseil municipal de St Denis du Maine et a approuvé le PLU de la commune.

☐ Modification du PLU de Grez en Bouère

- Suite à la remise d'un rapport d'inspection de la DREAL relatif aux risques technologiques de la société BRENNTAG implantée à Grez en Bouère, il convenait d'intégrer les éléments liés en procédant à une modification du PLU de la commune.
- Le cabinet CITADIA a été retenu pour procéder à cette modification. Coût TOTAL = 4 140€ TTC
- Après consultation des personnes publiques associées, le projet de modification du PLU a été soumis à enquête publique du 14 novembre au 14 décembre 2017. Le commissaire enquêteur a remis un rapport favorable à l'approbation de la modification le 27 décembre 2017.
- La commune de Grez en Bouère a donné un avis favorable à cette modification lors de son conseil municipal du 5 février 2018. Le Conseil communautaire en date du 20 février 2018 a approuvé la modification du PLU de la commune de Grez en Bouère.

## Rapport X – 04

### FONDS DE CONCOURS

☐ Fonds de concours 2013-2016

- Lors du Conseil communautaire en date du 2 avril 2013 il a été arrêté le règlement du Fonds de concours 2013-2015, ainsi que l'enveloppe budgétaire associée. Par délibération en date du 27 octobre 2015, le fonds de concours a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2016.

• Bilan

Volet 1 : 19 dossiers instruits pour un montant attribué de 101 998.88 €

Volet 2 : 27 dossiers instruits pour un montant attribué de 282 837.57 €

Soit un total de 384 836.45 €

• Etat d'avancée au 01/03/18

Total Volet 1+2 ATTRIBUE	384 836,45 €
Total Volet 1+2 PAYE	281 082,00 €
Reste à payer	103 754,45 €
Enveloppes consacrées V1	102 000,00 €
Enveloppes consacrées V2	408 000,00 €
TOTAUX	510 000,00 €
<b>BILAN</b>	<b>125 163,55 €</b>

#### Fonds de concours 2017-2020

- Lors du Conseil communautaire en date du 25 octobre 2016 validant la feuille de route du territoire pour la période 2016-2020, la mise en place d'un nouveau Fonds de concours a été validée sous réserve de la mise en place d'un accompagnement identique de la Région dans le cadre des contrats régionaux.
- Rappel : les fonds de concours ont été mis en place en lien avec la vocation intercommunale initiale des Fonds Régionaux

#### Modification du règlement d'attribution

- Lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2018, il a été proposé d'augmenter l'enveloppe consacrée au Fonds de concours 3ème génération de 220 000 € soit un total de 562 000 €. Chaque aide possible est ainsi augmentée de 10 000 €.
- Par ailleurs, afin d'être en adéquation avec les conclusions de l'audit culturel mené sur le territoire en 2017, il est proposé d'ajouter au volet 2 une aide à l'acquisition d'un matériel permettant l'accueil de spectacles (achat de scène fixe, gradins ...).
- Ainsi le nouveau règlement proposé est le suivant :

Fonds de Concours 2016-2020 modifié
<b>Volet 1 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Vers les 16 communes</li><li>• Subvention maximum de <u>22 000€</u> pour un investissement de 55 000€ à 40%</li><li>• Intervention sur : aménagements de centre-bourg / efficacité énergétique des bâtiments publics</li></ul>
<b>Volet 2 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Vers les 6 communes pôles</li><li>• Subvention maximum de <u>35 000€</u> pour un investissement de 87 500€ à 40%</li><li>• Intervention sur : équipements sportifs / investissements en matière de petite enfance-enfance-affaires scolaires / acquisition de matériel d'accueil de spectacles</li></ul>

#### Rapport X – 05

#### TRANSFERT DE COMPÉTENCES

##### GEMAPI

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite Loi MAPTAM), votée début 2014 confère le transfert aux communautés de communes, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le transfert de la compétence « **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.**

La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez est compétente depuis le 01/01/2018.

##### Actions 2018 :

Des réflexions sont engagées avec les syndicats de bassin pour organiser la gestion de cette compétence. Pour le territoire du Pays de Meslay Grez, 2 secteurs sont engagés dans des études, côté Mayenne et côté Sarthe. Ce dossier a fait l'objet d'une validation en Conseil communautaire du 30/01/2018. Les syndicats mixtes nouveaux sont en cours de création et seront opérationnels au 01/01/2019. Le conseil communautaire a décidé de ne pas appliquer la taxe GEMAPI en 2018.

##### EAU – ASSAINISSEMENT

La Communauté de communes à la compétence EAU-Assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Une étude confiée au Cabinet SCE a été menée tout au long de l'année.



**ACTIONS : ADAPTATION ET MISE EN ŒUVRE D'OUTILS DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT (suite)**

**D – Budget consacré**

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport X-01	Stratégie	0,00 €	200,00 €	0,00 €	-200,00 €
Rapport X-02	SCoT	0,00 €	3 323,00 €	3 323,00 €	0,00 €
Rapport X-03	PLUI	-92 480,30 €	185 467,00 €	148 401,00 €	-37 066,00 €
Rapport X-04	Fonds de concours	-39 854,87 €	417 041,00 €	217 041,00 €	-200 000,00 €
Rapport X-05	Transfert compétences	-40 189,00 €	162 311,00 €	202 500,00 €	40 189,00 €
<b>TOTAL Adaptation et mise en œuvre de gestion et développement</b>		<b>-172 524,17 €</b>	<b>768 342,00 €</b>	<b>571 265,00 €</b>	<b>-197 077,00 €</b>

**ACTIONS : DEVELOPPEMENT DES SERVICES**

**A - Ambition du programme**

- Développer une offre de services de proximité pour renforcer l'attractivité territoriale et lutter contre la désertification rurale.
- Moderniser les services publics :
  - Mise en réseau des acteurs, maîtrise des dépenses publiques, mutualisation des outils, rationalisation des investissements.

**B - Objectifs 2018**

- Paiement du contingent incendie
- Suivi de la gestion des logements locatifs
- Mise en œuvre du schéma de mutualisation
- Gestion du matériel mis à disposition des communes et des associations

**C - Moyens mis en œuvre**

**Rapport X – 06**

**SDIS**

- Finalisation des opérations comptables liées aux investissements réalisées pour les centres de secours de Bouère, Meslay du Maine et Ballée.

**Bilans prévisionnels des opérations :**



- Paiement du contingent 2018 d'incendie pour le compte des 22 communes : **286 075€**

**Rapport XI –07**

**CHAUFFERIE GAZ**

le conseil communautaire de juillet 2015 a décidé de ne pas opter pour une chaufferie bois et d'opter dans un premier temps pour une chaufferie Gaz pour les besoins de la piscine et de la salle de sports.

La nouvelle chaufferie a été mise en service en mai 2016.

## Rapport XI –08

### LOGEMENTS LOCATIFS

La Communauté de Communes est propriétaire de logements locatifs dont :

- 2 logements réhabilités en 1 logement à Grez en Bouère
- 3 logements réhabilités à Saint Brice
- 3 logements neufs sur la commune de Saint Loup du Dorat

Différents travaux ont été réalisés en 2017.

Une provision de 7 500 est proposée pour 2018

Actuellement, tous les logements sont occupés.

Le bilan global prévisionnel 2017 pour ces logements s'équilibre financièrement.

## Rapport XI –09

### MUTUALISATION – ADS

Le rapport sur le schéma de mutualisation a été élaboré à partir de l'état des lieux qui a été réalisé début 2014 auprès des 23 communes du territoire.

Il a été validé au conseil communautaire du 26 janvier 2016 et a fait l'objet d'une présentation devant les 23 conseils municipaux . Il définit les grands axes d'actions:

#### Rappel de la conclusion du rapport

Le schéma doit permettre ;

- De renforcer l'efficacité de l'action des administrations et l'efficacité de leurs services.
- Une cohérence et bonne articulation de l'action au sein du bloc local (communes- communauté de communes)
- Une meilleure cohérence et lisibilité de l'action publique.
- D'améliorer la vision des élus et de l'administration générale dans le cadre du bloc local et en faciliter son évolution.

Il n'est pas une fin en soi mais un outil au service du territoire.

#### Lors des travaux sur la stratégie, nous avons mis en avant les priorités souhaitées

Feuille de route 2016-2020 : les priorités	
Schéma de mutualisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en place d'un groupe de travail élus/agents (visites de sites, analyse d'expériences)</li> <li>➤ Approfondissement en vue de la mise en place de services communs d'adhésion à la carte :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service commun marchés publics</li> <li>• Service commun ressources humaines/payé</li> <li>• Développement des outils de partage</li> <li>• Poursuite des commandes groupées</li> </ul> </li> </ul>

## Rapport XI –09

### MUTUALISATION (SUITE)

#### Les Services et actions mis en place aujourd'hui

- La mise à disposition de l'agence technique intercommunale ingénierie
- La mise en place d'un système de « mutuelle coup dur »
- La mise à disposition d'un broyeur à végétaux
- La coordination des formations en lien avec le CNFPT
- LE SIG
- L'Elaboration du Document Unique
- L'assistance technique à la voirie
- Le Service commun ADS (Autorisation droits du sol)
- Les Groupements d'achats (Fournitures- Reliures-Téléphonie- Assurances- Voirie ....)
- La plateforme I-délibRE
- Mutualisation de l'assistance SVP

### Les ACTIONS 2018

- Etude sur la coordination de la communication publique du territoire
- Etude sur l'achat de matériels en commun, notamment un matériel pour les allées Désherbeur thermique (voir commission Voirie)
- Poursuite des groupements commandes
- Mise en place de la cellule marchés publics



### Rapport X –10

#### SIG (SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE)

##### ACTIONS 2018 :

Mise à jour des réseaux d'alimentation en eau potable et numérisation des réseaux d'assainissement collectif

Mise à jour des données cadastrales,

**Urbanisme;** Intégration de la modification du PLU de Grez en Bouère et intégration du PLU de Saint-Denis-du-Maine. Ce PLU, conformément à la réglementation, devra être « téléversé » dans le geoportail de l'urbanisme

- Participation à la démarche PLUi
- Assistance aux communes en matière de consultation des informations d'urbanisme avec arcOpole

**ADS;** Assistance aux communes dans l'utilisation du SIG et du logiciel pour l'instruction des dossiers ADS (logiciel Droits de Cités).

Ouverture du SIG vers grand public (sentiers de randonnées, espaces propretés ...)

Veille à l'évolution des outils logiciels



### Rapport X –11

#### MATERIEL MIS A DISPOSITION

Proposition d'acquisitions pour 2018 : Il est proposé de remplacer progressivement l'ensemble des toits, pignons et rideaux des tentes événements. Une enveloppe de 7 800 € est proposée pour 3 barnums.

Des travaux sont programmés sur la scène mobile .

#### D – Budget consacré aux développement des services

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport X-06	SDIS	-285 028,36 €	286 075,00 €	0,00 €	-286 075,00 €
Rapport X-07	chaufferie gaz	161 751,36 €	11 134,00 €	0,00 €	-11 134,00 €
Rapport X-08	Logements locatifs	-3 081,90 €	35 215,00 €	34 681,00 €	-534,00 €
Rapport X-09	Mutualisation - ADS	5 057,50 €	26 010,00 €	31 630,00 €	5 620,00 €
Rapport X-10	SIG	-18 871,97 €	36 270,00 €	7 762,00 €	-28 508,00 €
Rapport X-11	Matériel mis à disposition	-8 640,45 €	11 828,00 €	1 642,00 €	-10 186,00 €
<b>TOTAL Développement des services</b>		<b>-148 813,82 €</b>	<b>406 532,00 €</b>	<b>75 715,00 €</b>	<b>-330 817,00 €</b>

## FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE LA CCPMG

### A - Ambition du programme

- Mettre en œuvre les moyens humains et matériels afin de mener à bien les politiques décidées par les élus
- Contribuer à la performance des services de la Communauté de Communes par le développement des compétences et de la motivation dans le cadre des principes régissant le service public.
- Mise à disposition de moyens de qualité auprès du personnel pour encourager leur implication et leur efficacité.

### B - Objectifs 2018

- Poursuivre la mise en place des moyens modernes de communication et de travail
- Optimiser les services de la Communauté de Communes dans un souci d'efficacité
- Rationaliser la gestion des différents services
- Maitriser les dépenses de fonctionnement

#### •C - Moyens mis en œuvre

##### •Rapport X - 12 et Rapport XI - 13

##### •POLE INTERCOMMUNAL ET ATELIER TECHNIQUE

Pôle intercommunal : enveloppe budgétaire pour les travaux d'adaptation des locaux.

Atelier technique : il est nécessaire d'envisager des travaux d'agrandissement des bureaux



##### •Rapport X - 14

##### •ACQUISITION MOBILIER ET MATÉRIEL

Equipement mobilier et besoins matériel de bureau

Bilan global investissement = - 5 420 €

##### •Rapport X - 15

##### •FLOTTE VEHICULES

Il est prévu une enveloppe pour le renouvellement de la flotte 15 000€.

##### •Rapport X - 16

##### •INFORMATIQUE DEMATERIALISATION

Renouvellement régulier du parc, logiciels métiers, outils collaboratifs, contrat de maintenance et système de sauvegarde externe, dématérialisation - parapheur électronique. Budget consacré : 17 000 €

• **Rapport X I–17**

• **FLOTTE COPIEURS EN LOCATION**

2 copieurs sont en location auprès de la société DBR.

Bilan global fonctionnement = - 3 670 €

• **Rapport XI –18**

• **TÉLÉPHONIE**

La collectivité a fait installer la fibre optique en 2014 sur le site du pôle intercommunal.

Location du standard, des postes et flotte orange portables (un groupement d'achat a été initié en 2015 avec 7 collectivités)

Bilan global fonctionnement = - 8 300 €

• **Rapport X I–19**

• **ASSURANCES**

Pour 2017, groupement de commandes avec 10 communes.

• En 2018, il est proposé de lancer une nouvelle consultation pour l'assurance prévoyance.

Bilan global fonctionnement = -7 200 €

**Rapport XI –20 – 21 - 22**

**FOURNITURES- ABONNEMENTS- ADHESIONS – COURRIER - ARCHIVES.**

Bilan global fonctionnement = -13 400 €

***D – Budget consacré au fonctionnement des services***

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2017	BUDGET 2018		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport X-12	Pôle intercommunal	-55 028,57 €	121 367,00 €	42 115,00 €	-79 252,00 €
Rapport X-13	Atelier technique intercommunal	-4 116,32 €	4 800,00 €	0,00 €	-4 800,00 €
Rapport X-14	Acquisition de mobilier et matériel	-3 106,44 €	14 277,00 €	8 857,00 €	-5 420,00 €
Rapport X-15	Flotte véhicules	-10 475,00 €	25 600,00 €	2 461,00 €	-23 139,00 €
Rapport X-16	Informatique dématérialisation	-12 434,61 €	19 120,00 €	2 025,00 €	-17 095,00 €
Rapport X-17	Flotte copieur en location	-3 603,13 €	3 770,00 €	100,00 €	-3 670,00 €
Rapport X-18	Téléphonie	-8 127,82 €	8 320,00 €	0,00 €	-8 320,00 €
Rapport X-19	Assurances	-14 026,00 €	7 200,00 €	0,00 €	-7 200,00 €
Rapport X-20	Fournitures - Abonnements	-13 280,43 €	13 400,00 €	0,00 €	-13 400,00 €
Rapport X-21	Courier - Poste	-3 009,53 €	3 125,00 €	0,00 €	-3 125,00 €
Rapport X-22	Archives	0,00 €	3 160,00 €	0,00 €	-3 160,00 €
<b>TOTAL Fonctionnement des services - Administration générale</b>		<b>-127 207,85 €</b>	<b>224 139,00 €</b>	<b>55 558,00 €</b>	<b>-168 581,00 €</b>

**Rapport X –23**

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**Objectifs de l'année**

- Poursuite du processus d'évaluation qui permet de faire le point chaque année avec les agents et dynamise le management
- Motiver les agents par l'utilisation de leviers contenus dans le statut (avancements d'échelon, avancements de grade et régime indemnitaire)
- Renforcer la communication interne entre les différents services et la cohésion entre l'ensemble des équipes
- Propositions de Formations des agents notamment avec le CNFPT
- Actualisation du Régime Indemnitaire actuel : instauration du RIFSEEP.
- Mise en place d'un règlement intérieur

- **Modification tableau des effectifs**

Il est proposé de modifier la quotité de temps de travail de l'actuel poste d'Assistante Administrative Eau/Assainissement, créé au 1er janvier 2018 sur un grade Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe, d'un 50% à un Temps Complet, afin de faire face à la mise en place du Service Eau/Assainissement et assurer le suivi /relations usagers (Sur l'organigramme établi lors du transfert des compétences, l'une des Assistantes Administratives devait être mise à disposition de la collectivité sur la base d'un 30%. En réalité, il est prévu qu'elle le soit sur la base d'un 23% et à partir de mai ).

**Rapport X-23**

**GESTION RESSOURCES HUMAINES (SUITE)**

- Logiciel « gestion de temps : 5 100€

**D – Budget consacré**

TOTAL Fonctionnement des services - Administration générale	-127 207,85 €	224 139,00 €	55 558,00 €	-168 581,00 €
<b>SYNTHESE BUDGETAIRE</b>	<b>BILAN 2017</b>	<b>BUDGET 2018</b>		
Récapitulatif des actions	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport X-23   Gestion ressources humaines	-685 282,00 €	712 258,00 €	49 855,00 €	-662 403,00 €
TOTAL Fonctionnement des services - RH	-685 282,00 €	712 258,00 €	49 855,00 €	-662 403,00 €

**Rapport X BUREAU-ADMINISTRATION GENERALE**

**RÉSULTATS NETS DES ACTIONS**

<b>SYNTHESE BUDGETAIRE</b>	<b>BILAN 2017</b>	<b>BUDGET 2018</b>		
TOTAL Adaptation et mise en œuvre de gestion et développement	172 524,17 €	768 342,00 €	571 265,00 €	-197 077,00 €
TOTAL Développement des services	-148 813,82 €	406 532,00 €	75 715,00 €	-330 817,00 €
TOTAL Fonctionnement des services - Administration générale	-127 207,85 €	224 139,00 €	55 558,00 €	-168 581,00 €
TOTAL Fonctionnement des services - RH	-685 282,00 €	712 258,00 €	49 855,00 €	-662 403,00 €
<b>TOTAL ACTIONS BUREAU - ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>-788 779,50 €</b>	<b>2 111 271,00 €</b>	<b>752 393,00 €</b>	<b>-1 358 878,00 €</b>

**AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

- Il est précisé que le besoin d'augmentation du temps de travail proposé est un besoin pérenne.

**RAPPORT X – 01 – CONTRATS**

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer les contrats à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.

**RAPPORT X – 02 – SCOT**

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer les contrats à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.

**RAPPORT X – 03 – PLUj**

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer les contrats à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.

**RAPPORT X – 04 – FONDS DE CONCOURS**

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide la modification de règlement proposée.
- ⇒ Autorise le Président à signer le règlement, les conventions et tous documents inhérents au présent dossier.

### **RAPPORT X – 05– TRANSFERTS DE COMPETENCES EAU ASSAINISSEMENT GEMAPI**

#### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer les contrats et tous documents inhérents au présent dossier.

### **RAPPORT X – 06 – SDIS**

#### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

### **RAPPORT X – 07 – CHAUFFERIE GAZ**

#### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

### **RAPPORT X – 08 – LOGEMENTS LOCATIFS**

#### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

### **RAPPORT X – 09 – MUTUALISATION**

#### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer les contrats et tous documents inhérents au présent dossier.

### **RAPPORT X – 10 – SIG**

#### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer les contrats et tous documents inhérents au présent dossier.

### **RAPPORT X – 11 – MATERIEL MIS A DISPOSITION**

#### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer les contrats et tous documents inhérents au présent dossier.

### **RAPPORT X – 12 – POLE INTERCOMMUNAL**

#### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer les contrats et tous documents inhérents au présent dossier.

### **RAPPORT X – 13 – ATELIER TECHNIQUE**

#### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

### **RAPPORT X – 14– ACQUISITION DE MOBILIER ET DE MATERIEL**

#### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

### **RAPPORT X – 15 – FLOTTE DE VEHICULES**

#### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

### **RAPPORT X – 16 – INFORMATIQUE DEMATERIALISATION**

#### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer les contrats à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT X – 17 – FLOTTE COPIEUR EN LOCATION

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer les contrats à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT X – 18– TELEPHONIE

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer les contrats à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT X – 19 – ASSURANCES

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer les contrats à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT X – 20– FOURNITURES – ABONNEMENTS - ADHESIONS

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer les contrats à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT X – 21– COURRIER – FRAIS D’AFFRANCHISSEMENT

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer les contrats à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.

### RAPPORT X – 22– ARCHIVES

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président à signer les contrats à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.

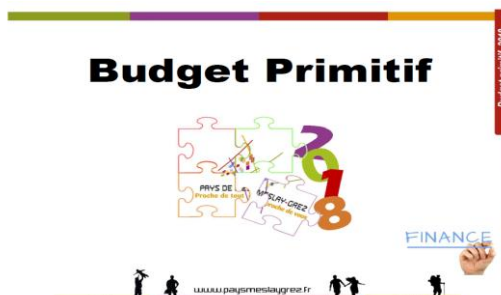
### RAPPORT X – 23– RESSOURCES HUMAINES

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide la modification du tableau des effectifs pour l'année 2018 telle que proposée.
- ⇒ Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

## **Dossier N°7 – FINANCES** **Budget primitif 2018 – Vote des taux 2018**

Rapporteur : le Président, Bernard Boizard.





**DEPENSES  
DE FONCTIONNEMENT  
BUDGET PRIMITIF 2018  
(budget Principal)**

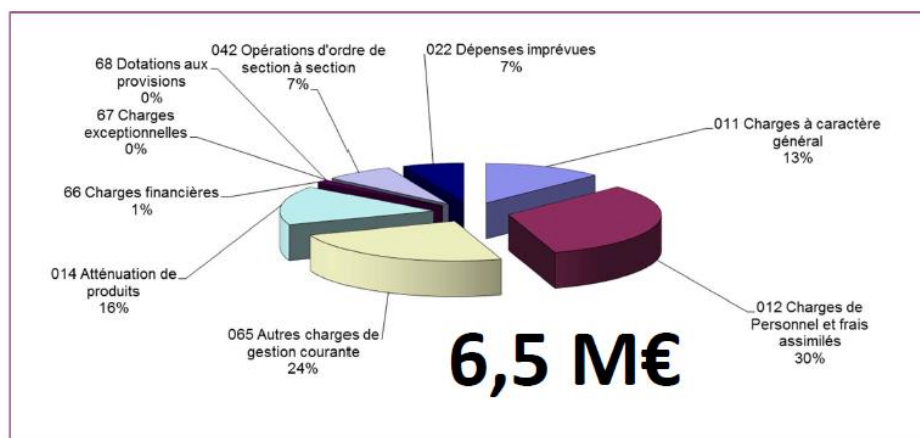
011 Charges à caractère général	766 702,46 €
012 Charges de Personnel et frais assimilés	1 970 010,00 €
065 Autres charges de gestion courante	1 468 469,54 €
014 Atténuation de produits	965 744,00 €
66 Charges financières	64 875,00 €
67 Charges exceptionnelles	100,00 €
68 Dotations aux provisions	1 800,00 €
042 Opérations d'ordre de section à section	437 690,00 €
022 Dépenses imprévues	392 614,00 €
023 Virement section investissement	440 163,65 €
<b>Total</b>	<b>6 508 168,65 €</b>

**DEPENSES DE  
FONCTIONNEMENT  
BUDGET PRIMITIF 2018**

**DONT :**

- **Dotation de solidarité** **142 708 €**
- **Attribution de compensation Dépenses** **823 036 €**
- **Subventions 2018 - Budget principal** **469 192 €**  
dont 382 000 € contribution financière Prestalis

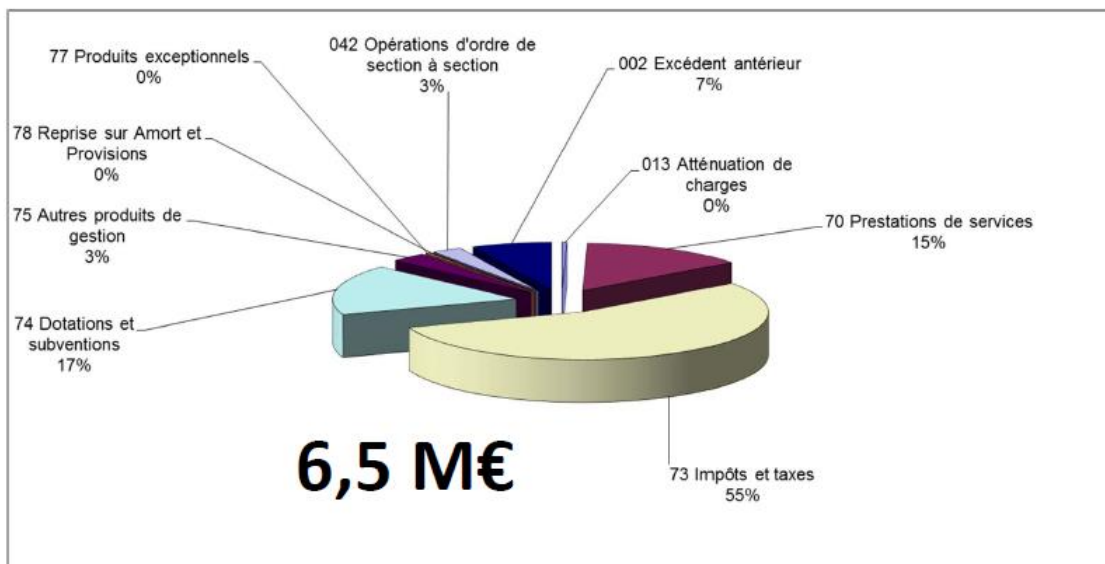
**DEPENSES DE  
FONCTIONNEMENT  
BUDGET PRIMITIF 2018  
(Budget Principal)**



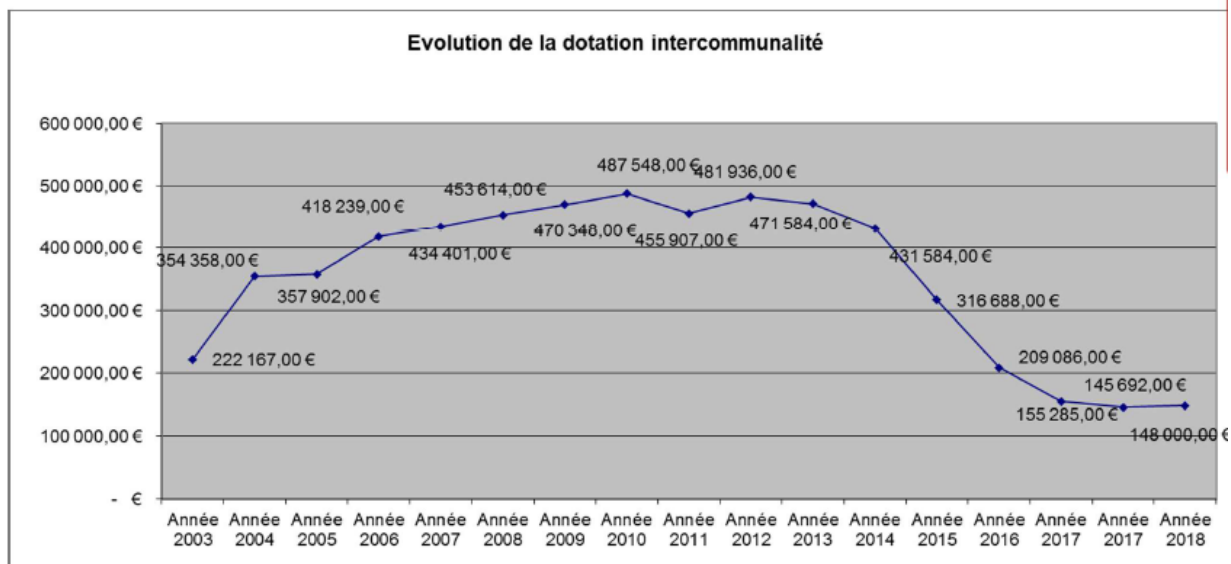
**RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT  
BUDGET PRIMITIF 2018  
(Budget Principal)**

013 Atténuation de charges	26 620,00 €
70 Prestations de services	938 178,00 €
73 Impôts et taxes	3 568 438,00 €
74 Dotations et subventions	1 116 874,00 €
75 Autres produits de gestion	200 359,00 €
77 Produits exceptionnels	21 567,46 €
78 Reprise sur Amort et Provisions	7 659,00 €
042 Opérations d'ordre de section à section	170 933,00 €
002 Excédent antérieur	457 540,19 €
<b>Total</b>	<b>6 508 168,65 €</b>

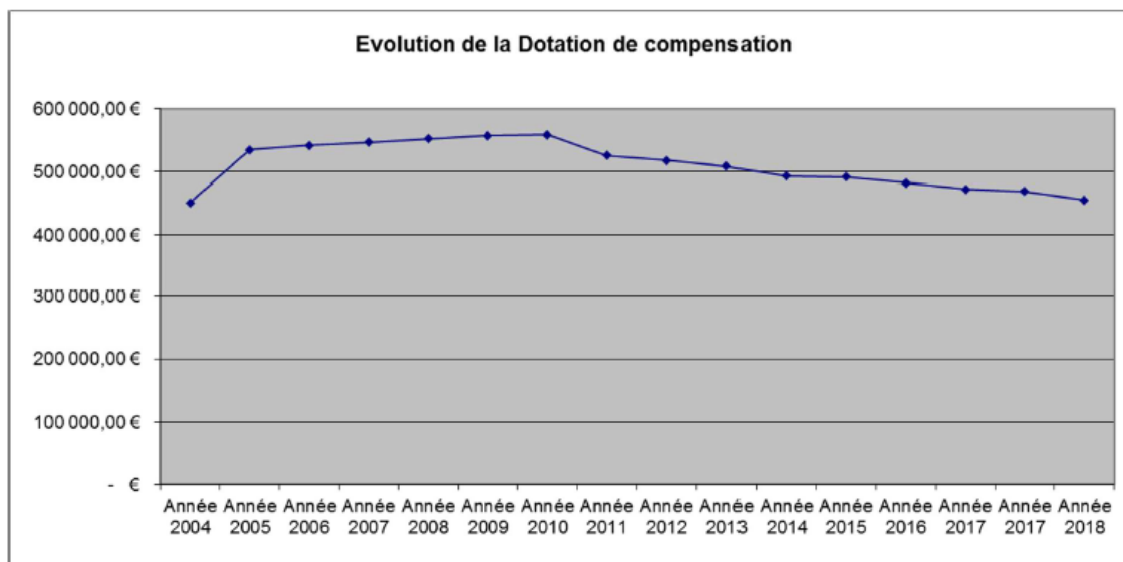
**RECETTES DE FONCTIONNEMENT  
BUDGET PRIMITIF 2018  
(Budget Principal)**



## RECETTES DE L'ETAT



## RECETTES DE L'ETAT



## RECETTES ESTIMATIVES FISCALES 2018

### La CVAE

Années	Produit	Evolution	
		en valeur absolue	
		en valeur absolue	en %
2011	474 174,00 €		
2012	476 393,00 €	2219	0,47%
2013	418 800,00 €	-57593	-13,75%
2014	466 625,00 €	47825	10,25%
2015	471 130,00 €	4505	0,96%
2016	429 910,00 €	-41220	-9,59%
2017	434 371,00 €	4461	1,03%
2018	458 209,00 €	23838	5,20%

### La Taxe Foncière Non Bâti

### La CFE

Cotisation foncière des entreprises		
Bases 2017		3 941 794 €
Revalorisation des bases 2018	-2,70%	- 106 428 €
Nouvelles bases		- €
<b>Simulation bases 2018</b>		<b>3 835 366 €</b>
Evolution en valeur	-	106 428 €
Evolution en %		-2,70%
Taux 2017		25,95%
taux 2018		25,95%
Rappel produit 2017		1 021 321,00 €
<b>Estimation produit fiscal 2018</b>		<b>995 277,36 €</b>
Variation en valeur		-26 044 €

Taxe Foncière Non Bâtie		
Bases 2017		2 884 865 €
Revalorisation des bases 2018	1,24%	35 772 €
Nouvelles bases		0 €
<b>Simulation bases 2018</b>		<b>2 920 637 €</b>
Evolution en valeur		35 772 €
Evolution en %		1,24%
Taux 2017		1,85%
taux 2018		1,85%
Rappel produit 2017		53 390,00 €
<b>Estimation produit fiscal 2018</b>		<b>54 031,79 €</b>
Variation en valeur		642 €

### La Taxe d'Habitation

Taxe habitation		
Bases 2017		9 954 885 €
Revalorisation des bases 2018	1,24%	123 441 €
Nouvelles bases	1%	99 549 €
<b>Simulation bases 2018</b>		<b>10 177 874 €</b>
Evolution en valeur		222 989 €
Evolution en %		2,24%
Taux 2017		11,42%
taux 2018		11,42%
Rappel produit 2017		1 137 393,00 €
<b>Estimation produit fiscal 2018</b>		<b>1 162 313,26 €</b>
Variation en valeur		24 920 €

### La Taxe Foncière Bâtie

Taxe foncière bâtie		
Bases 2017		8 921 242 €
Revalorisation des bases 2018	1,24%	110 623 €
Nouvelles bases	1%	89 212 €
<b>Simulation bases 2018</b>		<b>9 121 078 €</b>
Evolution en valeur		199 836 €
Evolution en %		2,24%
Taux 2017		0,70%
taux 2018		0,70%
Rappel produit 2017		62 422,00 €
<b>Estimation produit fiscal 2018</b>		<b>63 847,54 €</b>
Variation en valeur		1 426 €

Les contribuables bénéficieront d'une réduction de leur cotisation de :

- 30% dès 2018,
- 65% en 2019
- 100% à compter de 2020

Le calcul du dégrèvement se fera en référence au niveau du taux TH global 2017 et des abattements appliqués.

Les collectivités conservent leur pouvoir de taux (la hausse sera financée par le contribuable).

## RECETTES FISCALES 2018

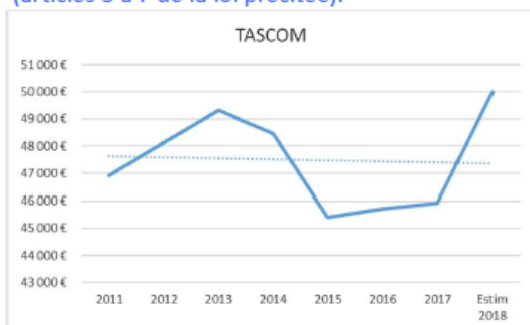
### L'IFER

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Transformateurs	13 500	13 500	13 736	13 915	14 040	14 180	14 293 €	14 293 €
Stations électriques	12 240	17 340	14 014	15 771	18 031	18 213	24 840 €	24 840 €
Eolien	↓ 0	↓ 0	↓ 0	↓ 0	↓ 0	↓ 0	↓ 0	↑ 41 440 €
Canalisations de Gaz	8 832	8 836	8 995	9 094	9 182	9 270	9 340 €	9 340 €
	34 572	39 676	36 745	38 780,00 €	41 253	41 663	48 473	89 913

**Rappel de ce qui a été acté dans le cadre du DOB 2018:** Si l'intention du Ministère de la transition énergétique est confirmée, la part de 20 % de l'IFER sera donc versée directement aux communes d'implantation. Dans le cas contraire, je vous propose de retenir ce taux de 20 % pour flécher une partie de l'IFER intercommunal à la commune d'implantation des éoliennes, au travers d'un reversement dont la méthode reste à définir.

### La TASCOM

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) a été créée par la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés (articles 3 à 7 de la loi précitée).



### Le FNGIR et La DCRTP

Les dotations de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) et les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) sont 2 dotations qui permettent de retrouver l'équivalence des ressources de la collectivité à hauteur des ressources fiscales 2009. La DCRTP devrait subir une baisse en 2018

Année	2014	2015	2016	2017	2018
FNGIR	239 545,00 €	239 545,00 €	239 545,00 €	239 545,00 €	239 545,00 €
DCRTP	125 954,00 €	125 954,00 €	125 954,00 €	125 954,00 €	111 343,00 €

## Récapitulatif COMPOSITION DU PANIER FISCAL

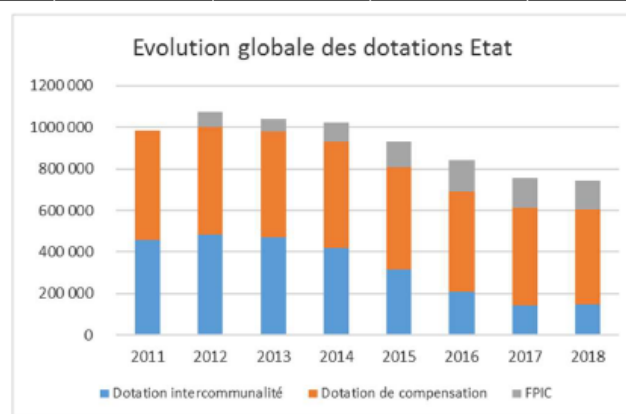
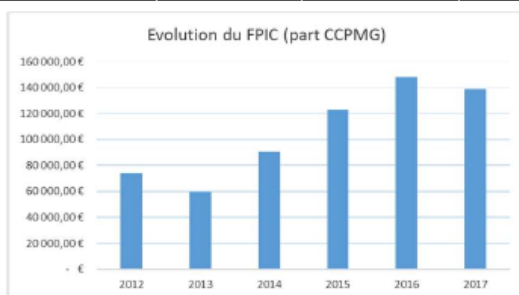
Recettes fiscales effectives par année	2017			2018		
	Montant (€)	Taux (%)	Pourcentage	Montant (€)	Taux (%)	Pourcentage
TFNB	53 390,00 €	1,62%	69,40%	54 031,79 €	1,62%	68,57%
TAFNB	15 625,00 €	0,47%		15 625,00 €	0,47%	
TFPB	62 422,00 €	1,89%		63 847,54 €	1,91%	
TH	1 137 393,00 €	34,47%		1 162 313,26 €	34,79%	
CFE	1 021 321,00 €	30,95%	995 277,36 €	29,79%		
CVAE	434 371,00 €	13,16%	13,16%	458 209,00 €	13,71%	13,71%
IFER	48 473,00 €	1,47%	1,47%	89 000,00 €	2,66%	2,66%
Compensations d'exonération nouveau régime	101 661,00 €	3,08%	3,08%	102 130,00 €	3,06%	3,06%
DCRTP	125 954,00 €	3,82%	3,82%	111 343,00 €	3,33%	3,33%
FNGIR	239 545,00 €	7,26%	7,26%	239 545,00 €	7,17%	7,17%
TASCOM	45 927,00 €	1,39%	1,39%	50 000,00 €	1,50%	1,50%
Rôles supplémentaires et complémentaires	13 796,00 €	0,42%	0,42%		0,00%	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>3 299 878,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 341 321,96 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Libellé	Taux 2017	Taux 2018 proposés
Cotisation foncière des Entreprises	25,95%	25,95%
Taxe habitation	11,42%	11,42%
Taxe foncière non bâtie	1,85%	1,85%
Taxe foncière bâtie	0,70%	0,70%

## Le FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées

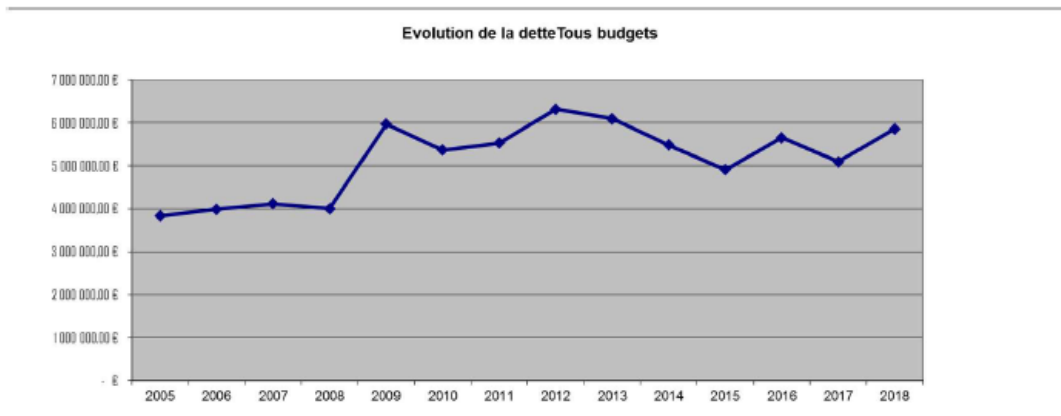
FPIC	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Estim 2018
Part CCPMG	74 089,00 €	59 654,00 €	90 288,00 €	123 090,00 €	148 470,00 €	138 858,00 €	138 858,00 €
Part Communes	- €	111 729,00 €	172 034,00 €	228 984,00 €	277 654,00 €	265 445,00 €	265 445,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>74 089,00 €</b>	<b>171 383,00 €</b>	<b>262 322,00 €</b>	<b>352 074,00 €</b>	<b>426 124,00 €</b>	<b>404 303,00 €</b>	<b>404 303,00 €</b>



## Suivi de la dette BESOINS DE FINANCEMENTS

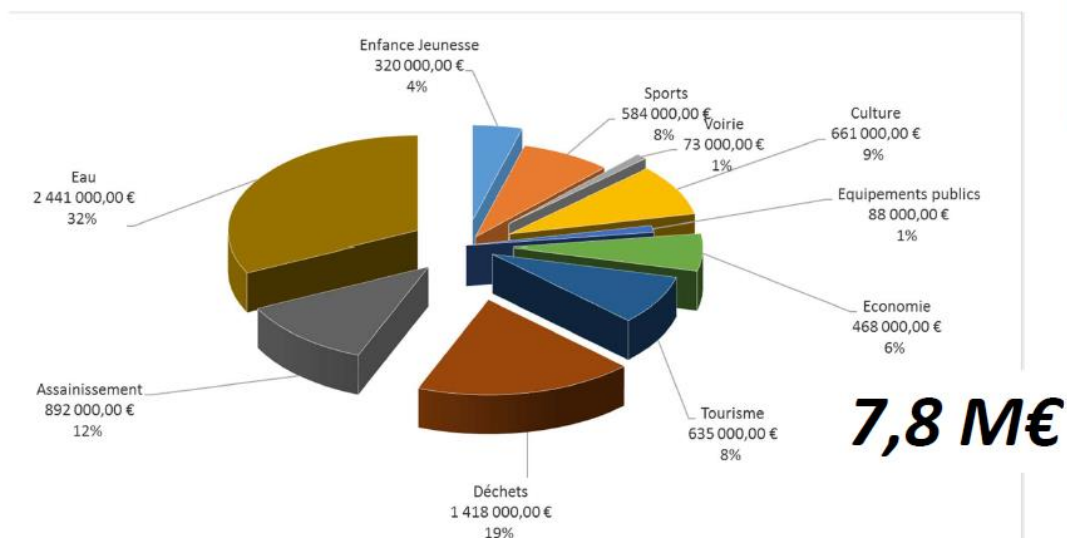
Opérations	BUDGET PRINCIPAL		ECONOMIE				BUDGET DECHETS
	Pôle santé Villiers	Salle des sports Bazougers	Site Levrard	Village artisans 4	ZA du Clos Macé	Za St Loup	Equipement
Dépenses							
Etudes et travaux	492 000,00 €	200 000,00 €	300 000,00 €	270 000,00 €	88 300,00 €	44 445,00 €	340 000,00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>492 000,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>270 000,00 €</b>	<b>88 300,00 €</b>	<b>44 445,00 €</b>	<b>340 000,00 €</b>
Recettes							
Subventions+ fctva + cession	404 253,00 €	108 044,00 €	0,00 €	216 000,00 €	7 813,00 €	9 750,00 €	0,00 €
Autofinancement	0,00 €	0,00 €	69 128,03 €	0,00 €	0,00 €	7 638,85 €	0,00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>404 253,00 €</b>	<b>108 044,00 €</b>	<b>69 128,03 €</b>	<b>216 000,00 €</b>	<b>7 813,00 €</b>	<b>17 388,85 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>87 747,00 €</b>	<b>91 956,00 €</b>	<b>230 871,97 €</b>	<b>54 000,00 €</b>	<b>80 487,00 €</b>	<b>27 056,15 €</b>	<b>340 000,00 €</b>
Montant emprunt	87 747,00 €	91 956,00 €	230 871,97 €	54 000,00 €	80 000,00 €	27 056,15 €	340 000,00 €

## Suivi de la dette

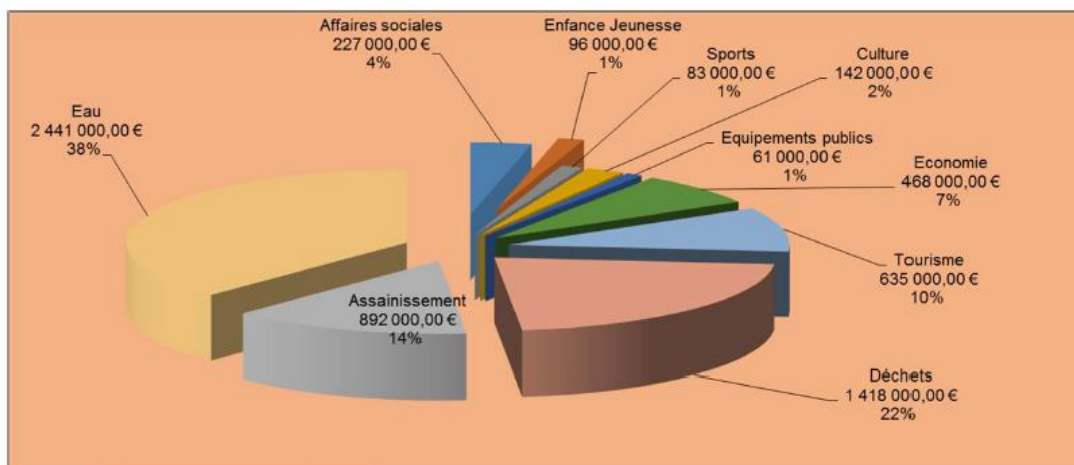


BUDGETS	Capital restant du au 1er janvier 2018	Moyenne des taux fixes	Répartition de la dette												
			% de prêts à Taux révisibles	% de prêts à Taux fixes	dette récupérable à 100%	Autre dette récupérable (pôle santé)	Dettes non récupérable	dette zones d'activités							
Budget Principal	2 922 526,73 €														
Budget Economie	2 194 764,12 €														
Budget Tourisme	105 782,25 €														
GUITERNIERE	119 968,06 €	1,93%	13,70%	86,30%	49,90%	17,30%	30,20%	2,60%							
ZA VILLIERS	24 147,97 €														
ZA CHALOP	9 763,41 €														
DECHETS	500 132,76 €														
Total	5 877 087,30 €														
Budget Eau potable Régie	514 248,95 €								3,92%	9,95%	90,05%				
Budget Eau DSP	411 990,21 €								2,34%	22,45%	77,55%				
Total Eau	926 239,16 €	3,28%	15,51%	84,49%											
Budget Assainissement Régie	1 784 231,36 €	3,10%	8,38%	91,62%											
Budget Assainissement DSP	- €														
Total Assainissement	1 784 231,36 €	3,10%	8,38%	91,62%											

## REPARTITION DES DEPENSES 2018 par domaines de compétences (Fonctionnement)

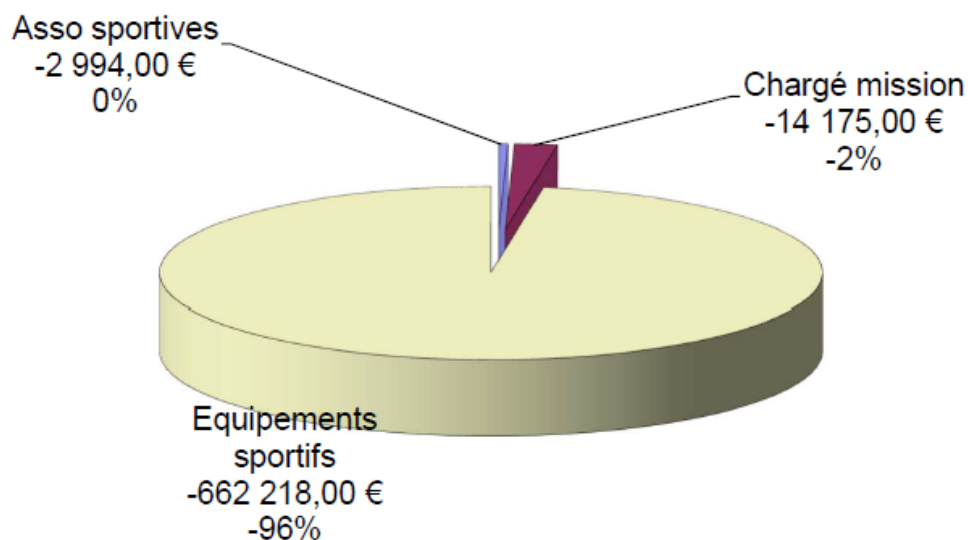


## REPARTITION DES RECETTES 2018 par domaines de compétences (Fonctionnement)



**6,5 M€**

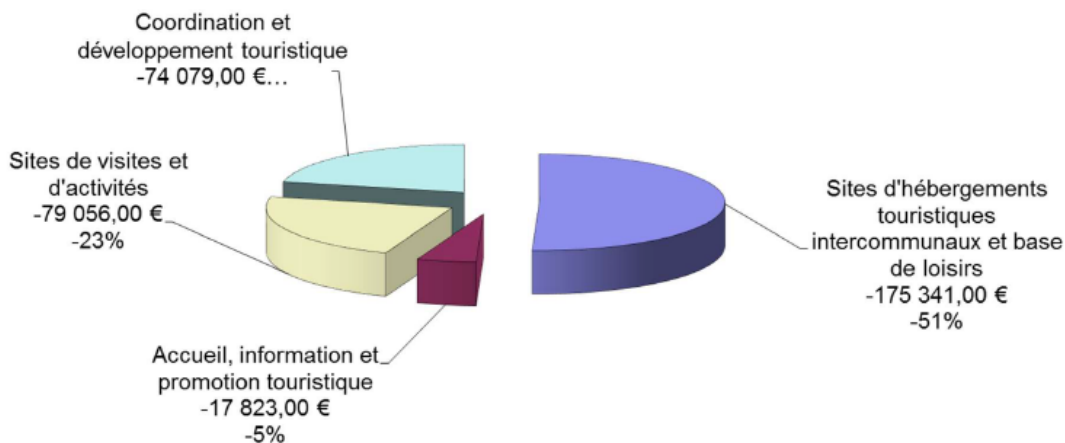
## BP 2018 – ACTIONS SPORTS (Bilan fonctionnement et investissement)





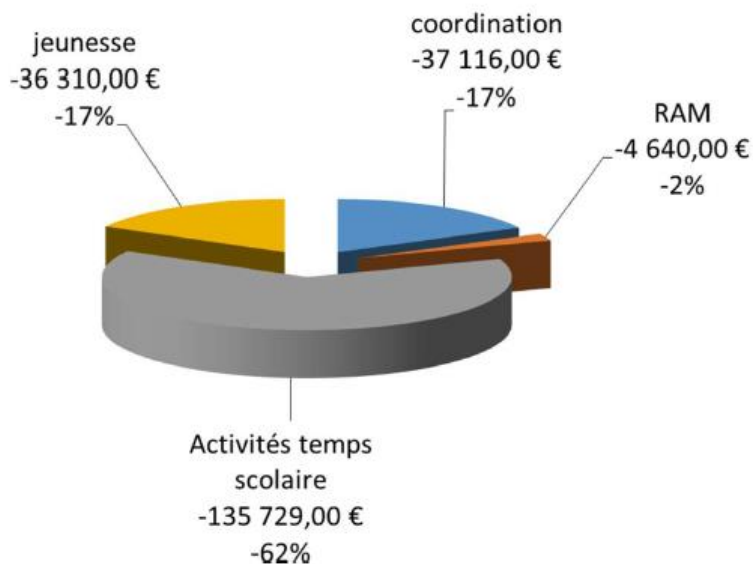
## ACTIONS TOURISME

### (Bilan fonctionnement et investissement)

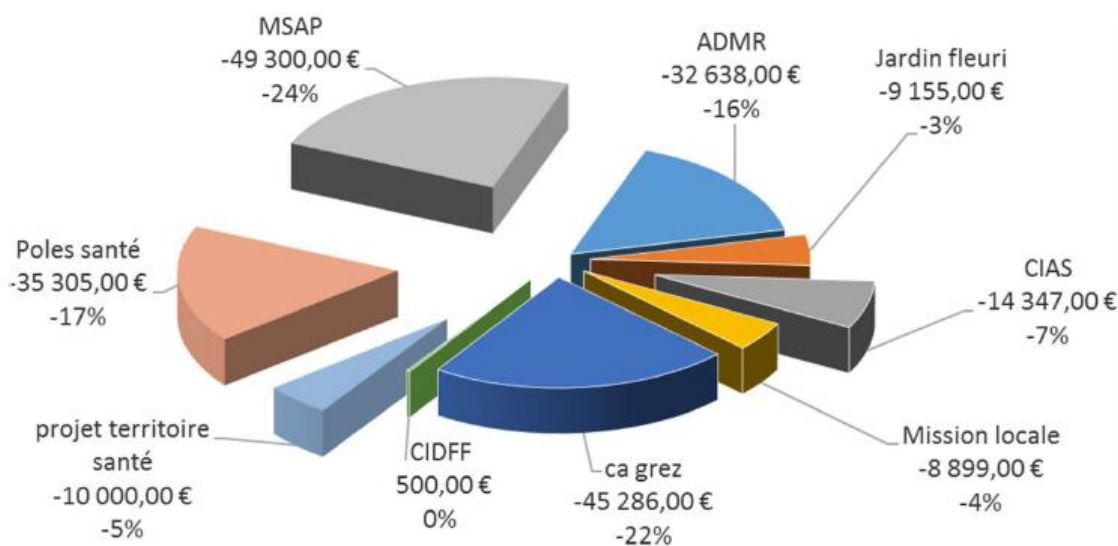


## BP 2018 - ACTIONS ENFANCE/JEUNESSE

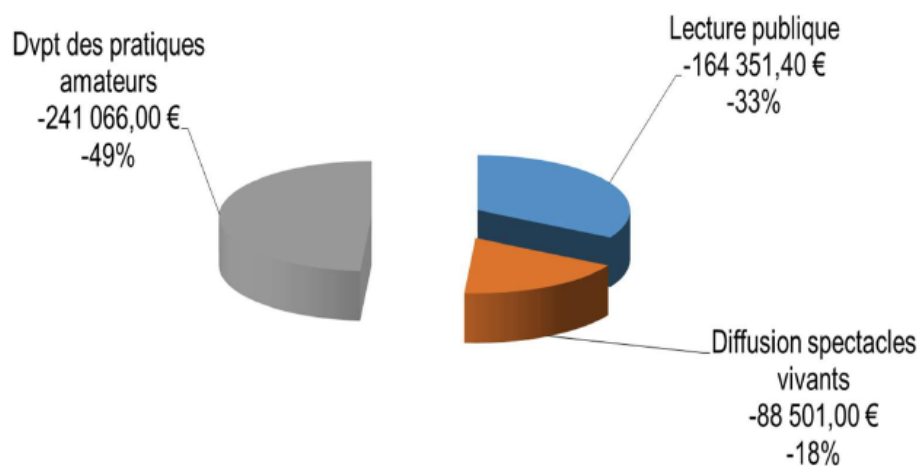
### (Bilan fonctionnement et investissement)



## BP 2018 - ACTIONS AFFAIRES SOCIALES (Bilan fonctionnement et investissement)



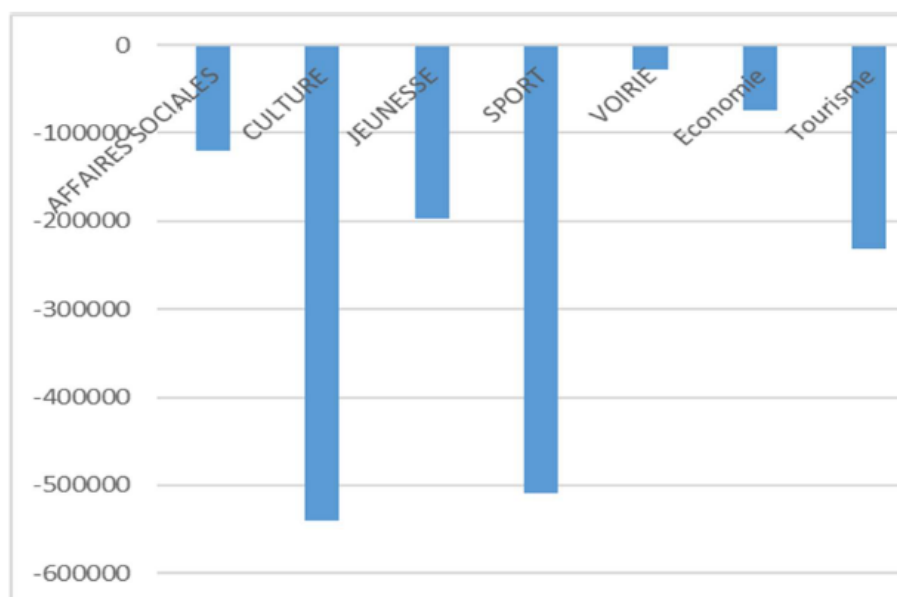
## BP 2018 - ACTIONS CULTURELLES (Bilan fonctionnement et investissement)



## REPARTITION DES COÛTS NETS 2018

### Par domaines de compétences

(Fonctionnement + rembt capital des emprunts)



## Variation des coûts des principaux services

### du Budget Principal + Budget Economie + Budget

#### Tourisme

(Bilan fonctionnement + rembt capital emprunts)

Comparatif 2017/2018	AFFAIRES SOCIALES	CULTURE	JEUNESSE	SPORT	VOIRIE	Economie	Tourisme
Résultat 2017	-100 676 €	-517 833 €	-163 528 €	-520 252 €	-48 679 €	-169 582 €	-236 782 €
BP 2018	-120 374,00 €	-539 468 €	-196 575,00 €	-508 529,00 €	-27 761,96 €	-74 153 €	-231 298 €
Variation	19 698,18 €	21 635,46 €	33 046,68 €	-11 723,17 €	-20 917,18 €	-95 429,12 €	-5 484,42 €

## Détail du financement des opérations 2018 (Budget Principal)

BUDGET PRINCIPAL					
N° opération	Opération	Dépenses	Recettes	Montant emprunt	autofinancement 2018
	Fonds de concours	260 000,00 €			260 000,00 €
198	Acquisition matériel	89 827,00 €	18 093,00 €		71 734,00 €
211	Pôle intercommunal	28 000,00 €	4 593,00 €		23 407,00 €
215	SIG	11 600,00 €	1 903,00 €		9 697,00 €
220	salle de sports Val du Maine	8 410,00 €	1 380,00 €		7 030,00 €
222	Pôle santé	10 000,00 €	1 739,00 €		8 261,00 €
237	Réhabilitation Salle tennis squash	1 152 250,00 €	879 501,00 €		272 749,00 €
239	Outils de Communication	2 600,00 €	440,00 €		2 160,00 €
250	Mobilier réseau lecture	2 500,00 €	588,00 €		1 912,00 €
256	Equipement lecture	2 852,00 €	521,00 €		2 331,00 €
261	PLUI + PLH+ TRANSPORT MOBILITE	305 627,00 €	244 037,00 €		61 590,00 €
263	Voirie 2018	46 500,00 €	7 627,00 €		38 873,00 €
265	Pôle santé Villiers	492 000,00 €	404 253,00 €	87 747,00 €	- €
266	Centre Administratif	86 500,00 €	14 189,00 €		72 311,00 €
268	Salle de sports Bazougers	200 000,00 €	108 044,00 €	91 956,00 €	- €
269	Logiciel portail Familles	100 000,00 €	86 404,00 €		13 596,00 €
270	Extension Pôle santé Meslay	420 000,00 €	348 897,00 €		71 103,00 €
271	Vélos assistance électrique	27 000,00 €	22 429,00 €		4 571,00 €
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>		<b>3 245 666,00 €</b>	<b>2 144 638,00 €</b>	<b>179 703,00 €</b>	<b>921 325,00 €</b>

## Détail du financement des opérations 2018 (Budget Tourisme)

BUDGET TOURISME					
N° opération	Opération	Dépenses	Recettes	Montant emprunt	autofinancement 2018
11	Equipement Base Loisirs Chesnaie	6 750,00 €			6 750,00 €
17	Matériel VVNJ	2 300,00 €			2 300,00 €
55	Réha chalets la Chesnaie	3 000,00 €			3 000,00 €
26	Réhabilitation Sanitaire Villiers	13 650,00 €			13 650,00 €
27	Signalétique	5 000,00 €			5 000,00 €
37	Amgt emplacement camping Villiers	8 100,00 €			8 100,00 €
38	Travaux observatoire astro	3 000,00 €			3 000,00 €
40	signalétique Randonnées	52 000,00 €	28 000,00 €		24 000,00 €
47	Moulin de Cavier	76 340,00 €	13 238,00 €		63 102,00 €
50	Amgt site la chesnaie	22 500,00 €			22 500,00 €
51	Réhabilitation Sanitaire Chesnaie	400,00 €			400,00 €
2051	Logiciel	460,00 €			460,00 €
<b>TOTAL BUDGET TOURISME</b>		<b>193 500,00 €</b>	<b>41 238,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>152 262,00 €</b>

## Détail du financement des opérations 2018 (Budget Déchets)

BUDGET DECHETS					
N° opération	Opération	Dépenses	Recettes	Montant emprunt	autofinancement 2018
75	Espaces propreté	100 000,00 €			100 000,00 €
76	Prévention	2 800,00 €			2 800,00 €
80	Matériel équipement	32 000,00 €			32 000,00 €
81	Equipement	340 000,00 €		340 000,00 €	- €
82	Carrière	15 000,00 €			15 000,00 €
840	Amngt déchetterie Meslay	10 297,00 €			10 297,00 €
841	Amgt déchetterie Val du Maine	2 698,50 €			2 698,50 €
843	Amgt déchetterie Villiers	70 000,00 €	32 920,00 €		37 080,00 €
chap 20	Logiciel + matériel	28 065,00 €			28 065,00 €
<b>TOTAL BUDGET DECHETTERIE</b>		<b>600 860,50 €</b>	<b>32 920,00 €</b>	<b>340 000,00 €</b>	<b>227 940,50 €</b>

## Détail du financement des opérations 2018 (Budget Economie)

BUDGET ECONOMIE					
N° opération	Opération	Dépenses	Recettes	Montant emprunt	autofinancement 2018
32	Bâtiment Bazougers	4 300,00 €			4 300,00 €
33	ZA st Loup	44 445,00 €	9 750,00 €	27 056,15 €	7 638,85 €
34	Voirie Guiterrière	9 500,00 €	8 663,00 €		837,00 €
35	Site Levard	300 000,00 €		230 871,97 €	69 128,03 €
36	Bâtiment SODAFGEO 2	15 000,00 €			15 000,00 €
37	Village artisans 4	270 000,00 €	216 000,00 €	54 000,00 €	- €
261	SEM Laval Mayenne Amgt	20 000,00 €			20 000,00 €
503	Amgt zone bouère	8 500,00 €			8 500,00 €
	Za Ballée	40 000,00 €			40 000,00 €
	Za Chalopinière	406,66 €	- €		406,66 €
	Za du clos Macé	88 300,00 €	7 813,00 €	80 000,00 €	487,00 €
<b>TOTAL BUDGET ECONOMIE</b>		<b>800 451,66 €</b>	<b>242 226,00 €</b>	<b>391 928,12 €</b>	<b>166 297,54 €</b>

## ETAT DES AVANCES DU BUDGET PRINCIPAL

Avances du budget principal aux budgets annexes. SITUATION AU 31 décembre 2018					
Budgets	total au 31 décembre 2016	Mouvements 2017	Total au 31 décembre 2017	Mouvements 2018	Total au 31 décembre 2018
ZI du Fresne	338 251,09 €		338 251,09 €	-53 890,00 €	284 361,09 €
ZA Villiers	40 452,07 €	-14 100,19 €	26 351,88 €	- €	26 351,88 €
ZA du Clos Macé	87 061,73 €		87 061,73 €	- €	87 061,73 €
ZA la Chalopinière	46 825,11 €		46 825,11 €	- €	46 825,11 €
<b>TOTAL</b>	<b>512 590,00 €</b>	<b>-14 100,19 €</b>	<b>498 489,81 €</b>	<b>-53 890,00 €</b>	<b>444 599,81 €</b>

## ETAT DES PROVISIONS

Budgets	Provisions SITUATION AU 31 décembre 2017				Provisions SITUATION AU 31 décembre 2018		
	total au 31 décembre 2016	Mouvements 2017		Total au 31 décembre 2017	Mouvements prévus 2018		Total au 31 décembre 2018
		Dotations au cpte 6815 et 6817	Reprises aux cptes 7815 et 7817		Dotations au cpte 6815 et 6817	Reprises aux cptes 7815 et 7818	
PRINCIPAL	5 028,82 €	1 000,00 €	168,86 €	5 859,96 €	1 800,00 €	7 659,00 €	0,96 €
ECONOMIE	46 914,73 €	72 117,00 €	6 460,37 €	112 571,36 €	6 000,00 €	106 524,00 €	12 047,36 €
DECHETTERIE	26 774,97 €	10 725,00 €	9 360,52 €	28 139,45 €	10 877,00 €	39 016,00 €	0,45 €
EAU	- €	- €	- €	- €	22 950,00 €	22 950,00 €	- €
ASSAINISSEMENT	12 056,46 €	3 700,00 €	584,96 €	15 171,50 €	1 746,00 €	16 917,00 €	0,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>90 774,98 €</b>	<b>87 542,00 €</b>	<b>16 574,71 €</b>	<b>161 742,27 €</b>	<b>43 373,00 €</b>	<b>193 066,00 €</b>	<b>12 049,27 €</b>

## SYNTHESE

### Masses budgétaires

**Fonctionnement : 13,1 M€**

**Investissement : 10,4 M€  
dont 6,2 M€ de Travaux et Equipements**

## CONSOLIDATION DES BUDGETS

Budget	Fonctionnement			Investissement			Bilan global	Emprunts		Subvention du budget principal	Avance du budget principal	Remboursement avance du budget principal
	Dépenses	Recettes	Bilan	Dépenses	Recettes	Bilan		Objet	montant			
Budget principal	6 508 168,65 €	6 508 168,65 €	- €	5 110 420,74 €	5 110 420,74 €	- €	- €	pole santé Villiers	87 747,00 €			
								Salle sport Bazougers	91 956,00 €			
ECONOMIE (a)	467 568,88 €	467 568,88 €	- €	927 631,00 €	927 631,00 €	- €	- €	Village Artisan 4	54 000,00 €	22 880,88 €		
								Site Levrard	230 871,97 €			
Tourisme	634 885,00 €	634 885,00 €	- €	237 104,00 €	237 104,00 €	- €	- €			348 099,00 €		
Budget Guitemière/Bouère/Grez	502 072,15 €	502 072,15 €	- €	456 343,15 €	456 343,15 €	- €	- €		- €		- €	53 890,00 €
Budget ZA Val du Maine	29 911,79 €	29 911,79 €	- €	40 000,00 €	40 000,00 €	- €	- €				- €	- €
Budget ZA Villiers	5 040,00 €	5 040,00 €	- €	20 890,00 €	20 890,00 €	- €	- €			4 575,00 €	- €	- €
ZA Chalopinière	63 355,18 €	63 355,18 €	- €	56 588,52 €	56 588,52 €	- €	- €			13 381,66 €		- €
ZA du Clos Macé	177 481,44 €	177 481,44 €	- €	166 774,44 €	166 774,44 €	- €	- €	Acquisition terrain	80 000,00 €	1 524,00 €		
ZA St Loup	934,00 €	934,00 €	- €	44 445,00 €	44 445,00 €	- €	- €	Viaiblaton	27 056,15 €	924,00 €	- €	- €
DECHETS	1 418 019,48 €	1 418 019,48 €	- €	733 978,50 €	733 978,50 €	- €	- €	Equipements	340 000,00 €			
Régie EAU	2 030 281,74 €	2 030 281,74 €	0,00 €	1 384 812,97 €	1 384 812,97 €	- 0,00 €	- 0,00 €					
DSP EAU	410 427,77 €	410 427,77 €	- €	370 472,23 €	370 472,23 €	- 0,00 €	- 0,00 €					
Régie ASSAIN-	864 221,44 €	864 221,44 €	0,00 €	853 409,92 €	853 409,92 €	- 0,00 €	- 0,00 €					
DSP ASSAIN-	27 960,00 €	27 960,00 €	- €	31 125,00 €	31 125,00 €	- €	- €					
TOTAUX	13 140 327,52 €	13 140 327,52 €	- €	10 433 995,48 €	10 433 995,47 €	- €	- €		911 631,12 €	391 384,54 €	- €	53 890,00 €

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 ET VOTE DES TAUX

Libellé	Taux 2017	Taux 2018 proposés
Cotisation foncière des Entreprises	25,95%	<b>25,95%</b>
Taxe habitation	11,42%	<b>11,42%</b>
Taxe foncière non bâtie	1,85%	<b>1,85%</b>
Taxe foncière bâtie	0,70%	<b>0,70%</b>

### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

#### I - VOTE DES TAUX 2018

- Au vu du vote par :

- 32 Votants
- 0 Abstention
- 32 voix Pour
- 0 voix Contre

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Fixe à 25.95 % le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises applicable en 2018.
- Fixe à 11.42 % le taux de la Taxe d'habitation applicable en 2018
- Fixe à 1.85 % le taux de la Taxe foncière non bâti applicable en 2018
- Fixe à 0.70 % le taux de la Taxe foncière bâti applicable en 2018
- Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

#### II - VOTE DU BUDGET 2018

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du projet du Budget Primitif 2018, le Conseil Communautaire passe au vote.

- 32 Votants
- 0 Abstention
- 32 voix Pour
- 0 voix Contre

Ainsi à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Communautaire :

- ✚ Valide le Budget Primitif 2018 tel que présenté.

*Le président remercie l'ensemble des services et les vice-présidents qui ont mené les commissions de travail pour aboutir au budget 2018 présenté.*



## DOSSIERS DIVERS

### I

- Michel Foucher souhaite revenir sur le vote de la subvention attribuée à l'association ça Grézille considérant qu'il a remarqué qu'il y avait une grosse différence de traitement entre la dite association et l'association festival de Jazz.
- Jacques Sabin en charge de la culture, précise qu'il est difficile de comparer les deux associations, l'une étant plus professionnalisée que l'autre. D'autre part, il rappelle que la commission a statué pour proposer de passer d'une subvention 2017 de 3 000€ à une subvention 2018 de 5 000€, au vu d'un budget initial présenté avec une sollicitation auprès de la collectivité de 6 000€, et considère ainsi que la commission a répondu d'une façon très proche à la demande. Il évoque la difficulté de trouver un juste équilibre entre les différents acteurs publics et déplore la fin de non-recevoir du Conseil Départemental sur la demande d'aide financière déposée par l'association ça Grézille.
- Le président complète en précisant que le territoire du Pays de Meslay Grez ne peut que se réjouir d'avoir 2 festivals reconnus et qui s'adressent à des publics différents. Il précise que la communauté de communes, au vu de l'évolution de son aide financière et de son accompagnement ( prêt de matériel, communication, hébergements ...) qui n'ont cessé de progresser depuis plusieurs années, prouve qu'elle reconnaît l'intérêt du festival ça Grézille sur son territoire.

### II

- Franck Legeay pose la question de quel accompagnement financier la Communauté de Communes pourrait apporter sur les travaux des vestiaires de football de la Commune de la Bazouge de Chémeré ?
- Le Président répond que ces travaux pourraient rentrer dans « Volet 1 - Axe 1 » des fonds de concours.

**La séance est levée à 23 h**

**Procès-Verbal du conseil communautaire du 27 mars 2018  
Signature par voie délibérative**

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	Langlois	Gustave	
BANNES	Lavoué	Christian	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Gangnat	Pascal	
BOUERE	Chauveau	Jacky	
BOUERE	Avallart	Pierre	
CHEMERE LE ROI	Landelle	Jean-Luc	
COSSE EN CHAMPAGNE	Foucher	Sthéphane	
GREZ EN BOUERE	Lassalle	Jean-François	
GREZ EN BOUERE	Foucher	Michel	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	Legeay	Franck	
LA CROPTE	Chéreau	Anthony	
LE BIGNON DU MAINE	Bellay	Jean-Louis	
LE BURET	Pennel	Ludovic	
MESLAY DU MAINE	Poulain	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	Gautier	Huguette	
MESLAY DU MAINE	Bordier	Pierre	
MESLAY DU MAINE	Taunais	Maryse	
MESLAY DU MAINE	Boulay	Christian	
MESLAY DU MAINE	Bruneau	Sylvie	
MESLAY DU MAINE	Brault	Jacques	
MESLAY DU MAINE	Jardin	Elisabeth	
PREAUX	Foucalt	Roland	
RUILLE FROID FONDS	Helbert	Marie-Claude	
SAINT BRICE	Boisseau	André	
ST CHARLES LA FORET	Abafour	Michel	
ST DENIS DU MAINE	Boizard	Bernard	
SAINT LOUP DU DORAT	Bréhin	Jean-Claude	
VAL DU MAINE	Cottreau	Michel	
VAL DU MAINE	Ricordeau-Maillet	Martine	
VAL DU MAINE	Lefloch	Michel	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Sabin	Jacques	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Buchot	André	